



FONDS FRANÇAIS POUR
L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

RAPPORT ANNUEL 2014

CONCILIER PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT
ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL



FONDS FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

DES SOLUTIONS INNOVANTES POUR
PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT MONDIAL
ET ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DES
PAYS D'INTERVENTION

20 ans d'action dans le respect des engagements stratégiques
de la France et des accords multilatéraux environnementaux
qu'elle a signés.

Le FFEM se consacre à la protection de l'environnement
mondial en finançant des actions innovantes dans les pays en
développement sur les domaines du climat, de la biodiversité,
des eaux internationales, de la dégradation des terres, dont
la déforestation, des polluants organiques persistants et de
l'ozone stratosphérique.

Sorte de laboratoire d'innovations, le FFEM cherche à
essaimer de nouvelles méthodes et des pratiques qui sont
développées et testées dans les projets qu'il cofinance, avec
un objectif de changement d'échelle ou de répliation dans
de nouvelles géographies par d'autres acteurs ou bailleurs de
fonds.

Le FFEM noue des partenariats avec de multiples acteurs :
bailleurs, acteurs publics, entreprises privées, chercheurs,
collectivités locales, organisations non gouvernementales ou
fondations. Sa part de cofinancement est toujours minoritaire
dans les projets qu'il soutient (30 % du coût du projet).

Le FFEM possède une gouvernance unique, avec cinq
ministères français au sein de son comité de pilotage : ministères
des Finances et des Comptes publics (présidence), des Affaires
étrangères et du Développement international (MAEDI),
de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
(MEDDE), de l'Éducation nationale, de l'Enseignement
supérieur et de la Recherche (MENESR), et de l'Agriculture,
de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF), ainsi que l'Agence
Française de Développement (AFD), qui assure également le
secrétariat et la gestion administrative du FFEM.

Un comité scientifique et technique de haut niveau, qui
comprend 11 experts reconnus pour leurs compétences
économiques, environnementales et sociales dans les
domaines traités par le FFEM. Il conseille et apporte son
expertise sur l'instruction de l'ensemble des projets portés par
les institutions membres du comité de pilotage du FFEM.



LE FFEM, EN 20 ANS C'EST*...

317

MILLIONS D'EUROS DE
FINANCEMENTS ENGAGÉS

275

PROJETS OCTROYÉS

120

PAYS D'INTERVENTION

68,7%

DE L'ACTIVITÉ
EN AFRIQUE ET EN
MÉDITERRANÉE

112

PROGRAMMES
RÉGIONAUX

387

CONVENTIONS
SIGNÉES

354

MILLIONS D'EUROS DE
RESSOURCES FINANCIÈRES
SUR LA PÉRIODE 1994-2014

*chiffres à fin 2014

S O M M A I R E

REPÈRES



Entretien avec le président du Comité de Pilotage	p.4
Message du président du Comité Scientifique et Technique	p.5
Avant-propos du secrétaire général	p.4/5
Organisation et gouvernance	p.6
Domaines d'intervention	p.8

LES ACTIVITÉS



Faits marquants	p.14
2014 en chiffres	p.16
Thématiques de concentration	p.18
Énergie durable en Afrique	p.22
Agriculture durable	p.26
Territoires urbains durables	p.28
Mécanismes de financement de la biodiversité	p.30
Gestion intégrée des zones littorales et marines	p.32

CAPITALISATION DES SAVOIRS



Conservation de l'écosystème des Cardamomes	p.36
Appui à l'éco-certification des concessions forestières en Afrique centrale (ECOFORAF)	p.37

ANNEXES



Tous les projets 2014 par domaine d'intervention	p.40
Acronymes	p.44

LE FFEM EN BREF

Acteur majeur de la politique française de coopération et de développement dédié à la protection de l'environnement mondial



REPÈRES

Entretien avec le président du Comité de Pilotage	p.4
Message du président du Comité Scientifique et Technique	p.5
Avant-propos du secrétaire général	p.4/5
Organisation et gouvernance	p.6
Domaines d'intervention	p.8

Sa mission :

- > Initier des solutions de développement durable pour favoriser la préservation de l'environnement mondial dans les pays en développement et émergents ;
- > Encourager l'innovation scientifique, technique, technologique financière ou institutionnelle, dans les projets qu'il cofinance ;
- > Mobiliser des partenariats multi-acteurs en collaborant avec tous les acteurs nationaux ou internationaux en lien avec ses thématiques d'intervention : publics, privés, ONG, scientifiques, collectivités territoriales, bailleurs, conventions internationales...

ENTRETIEN AVEC **ARNAUD BUISSÉ**

PRÉSIDENT DU COMITÉ DE PILOTAGE DU FFEM, SOUS-DIRECTEUR DES AFFAIRES FINANCIÈRES INTERNATIONALES ET DU DÉVELOPPEMENT À LA DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR



« Le FFEM est un acteur-clé de la coopération internationale française pour préserver les biens publics mondiaux et faire face aux défis climatiques »

Quel regard portez-vous sur le Fonds français pour l'environnement mondial qui vient de fêter ses 20 ans d'activité en 2014 ?

Dès sa création en 1994 à la suite du Sommet de la Terre de Rio, le FFEM s'est avéré particulièrement novateur pour financer des projets de développement ayant un impact significatif et durable sur les grands enjeux de l'environnement mondial. Il a été précurseur dans la conciliation de l'aide au développement et de la protection de l'environnement, tout en répondant aux orientations des conventions internationales et en soutenant des projets pilotes, avec une vocation incitative et démonstrative.

Le FFEM a toujours témoigné d'ouverture et de flexibilité pour conduire des opérations concrètes et au plus proche des attentes des pays bénéficiaires. Aujourd'hui, le FFEM est un acteur-clé de la coopération internationale française pour préserver les biens publics mondiaux et notamment faire face aux défis climatiques.

Le FFEM a été reconduit pour quatre ans, jusqu'en 2018. Quelle est la stratégie du FFEM pour cette nouvelle période ?

Le FFEM cherchera prioritairement à financer des innovations et à tester des techniques et des modes d'organisation nouveaux pour répondre aux défis environnementaux mondiaux actuels : dérèglement climatique, réduction de la biodiversité, dégradation des écosystèmes, désertification, pollutions.

Nous avons choisi de doter le FFEM d'un cadre de programmation stratégique qui couvre les quatre prochaines années de reconstitution. Cette nouvelle stratégie confirme et complète les priorités thématiques du précédent cadre stratégique. Elle renforce également la nécessité d'une approche transversale en matière de processus innovants et de modes de consommation et production durables.

L'année 2015 est une année importante pour l'environnement et l'aide au développement. Comment le FFEM se positionne-t-il dans cet agenda ?

Le FFEM est un acteur pionnier sur toutes ces questions relatives au développement durable qui sont particulièrement d'actualité avec ces trois événements interdépendants : la conférence d'Addis Abeba sur le financement de l'aide en juillet, le vote des Objectifs de Développement Durable aux Nations Unies en septembre, et la COP 21 sur le climat à Paris en décembre. En effet, depuis 20 ans il cofinance des projets qui concilient les enjeux sociaux, économiques et environnementaux dans un objectif de financements pérennes d'un développement durable qui préserve l'environnement mondial.

Le FFEM entend faire bénéficier l'agenda post-2015 de son expérience acquise. Ces grands rendez-vous seront ainsi l'occasion de mettre en lumière les opérations innovantes soutenues par le FFEM, dans un souci de rendre concrets les Objectifs de Développement Durable et les engagements pris dans le cadre des conventions internationales sur l'environnement.



AVANT-PROPOS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU FFEM FRANÇOIS-XAVIER DUPORGE

En 2014, le FFEM a approuvé le financement de 17 nouveaux projets pour un montant de 17,77 millions d'euros, portant à 92,5 millions d'euros les engagements cumulés sur la période 2011-2014, soit l'utilisation quasiment complète des ressources mises à sa disposition.

LE MESSAGE DE **SÉBASTIEN TREYER**

PRÉSIDENT DU COMITÉ SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU FFEM, DIRECTEUR DES PROGRAMMES À L'IDDRI



« Innovations, expérimentations et apprentissage sont essentiels pour transformer les modèles de développement »

Des voies de transformation des modèles de développement sont recherchées pour atteindre non seulement la performance économique mais aussi la préservation de l'environnement et la réduction des inégalités. Pour opérer ces transformations, l'agenda post-2015 nécessite la mise en place d'expérimentations et de dispositifs permettant l'apprentissage collectif à partir des réussites mais aussi des échecs de telles tentatives de transformations.

Alors que cet agenda est en train de se mettre en place, le FFEM dispose de nombreux atouts. Tout d'abord, il n'a cessé depuis 20 ans d'expérimenter avec une grande souplesse des modalités innovantes de financement du développement durable, dont on peut aujourd'hui tirer des leçons pour l'utilisation de l'aide publique au développement au service d'une mobilisation des investissements privés.

Ensuite, la concentration d'un ensemble de projets financés par le FFEM sur des thématiques comme la transition énergétique ou l'agriculture durable par exemple, permet des retours d'expériences convergents, rendant justice à la spécificité écologique, socioéconomique, politique de chacun des territoires où ces projets sont mis en place, tout en construisant une compréhension commune des types et modes d'intervention qui permettent de placer ces territoires sur des trajectoires durables.

L'évaluation de ces expériences, la capitalisation des leçons qu'on peut en tirer reste un chantier majeur. Un des défis est de s'assurer de l'émergence d'une transformation à grande échelle des modèles de développement à partir d'une multitude d'innovations locales pour le développement durable. La capacité de déploiement d'innovations locales au-delà de l'échelle du projet pilote est depuis longtemps un des critères d'analyse du FFEM. Le FFEM s'est fixé une mission d'expérimentation et d'évaluation d'opérations spécifiquement conçues autour d'une théorie du changement pour transformer des secteurs économiques et des territoires entiers. Le Comité scientifique et technique du FFEM sera particulièrement mobilisé pour participer à l'apprentissage des modes d'action permettant la transformation attendue pour 2030.

UNE PLUS GRANDE PRIORISATION DES OPÉRATIONS

En ligne avec le cadre de programmation stratégique 2013-2014, le FFEM a poursuivi sa politique de concentration des activités autour des cinq thématiques prioritaires : les territoires urbains durables, les mécanismes de financement de la biodiversité, la gestion intégrée des zones littorales et marines, l'agriculture durable et l'énergie durable en Afrique. Au total, 76% de ses engagements s'inscrivent dans ces priorités, en conservant un ciblage sur le continent africain qui cumule 75% des engagements annuels.

Sur le plan opérationnel et stratégique, le FFEM a cherché, dans son dernier exercice, à financer des prototypes technologiques et institutionnels porteurs d'avenir et à faciliter les alliances d'acteurs qui recherchent la promotion d'un environnement de meilleure qualité. Le FFEM a continué à renforcer les capacités d'action des acteurs de la société civile, privés, ONG, et le monde de la recherche afin qu'ils contribuent de manière plus efficace à des initiatives locales de préservation de l'environnement. Il a ainsi reconduit en 2014 son dispositif de soutien aux entreprises qui sont un réservoir d'innovations et ont la capacité de diffuser à grande échelle ces innovations, avec la Facilité d'innovation dans le domaine du changement climatique, la FISP Climat, pour stimuler dans les pays en développement le marché des technologies et services d'atténuation et/ou d'adaptation aux changements climatiques. En 2014, 2 millions d'euros ont été octroyés à travers le soutien à quatre entreprises.

Sur le plan international, l'année 2014 a été marquée par la tenue des conférences internationales sur la diversité biologique à Jeju et sur le climat à Lima. Le 6e congrès mondial des parcs de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) s'est tenu en novembre pour sensibiliser la communauté internationale sur l'importance de préserver les aires protégées. A son échelle, le FFEM a contribué au succès de cet événement en nourrissant les positions de la France et en appuyant ses partenaires, opérateurs et bénéficiaires de projets, à intervenir lors d'ateliers, d'événements parallèles sur différents pavillons thématiques. Le FFEM a marqué une forte implication sur le thème du financement de la conservation, dans le cadre de l'Alliance pour la finance de la Conservation (CFA) et sur le soutien à des bénéficiaires d'ONG africaines actives pour préserver leurs aires protégées.

LE FFEM, UNE ORGANISATION ENGAGÉE POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT

Le Fonds français pour l'environnement mondial cofinance depuis 20 ans des programmes de protection de l'environnement mondial cohérents avec les politiques françaises et internationales d'aide publique au développement.

Pour financer des opérations qui intègrent la protection de l'environnement et le développement économique et social dans les pays bénéficiaires, le FFEM concentre son action sur six domaines d'intervention correspondant à la production de biens publics mondiaux tels que définis dans les grandes conventions internationales ou forum internationaux : climat, biodiversité, eaux internationales, désertification et dégradation des terres, polluants chimiques, ozone stratosphérique

Le FFEM intervient dans des projets de développement durable avec une priorité d'intervention en Afrique et en Méditerranée. Le FFEM est présent dans 120 pays, dont les 16 pays pauvres prioritaires de l'aide Française et dans trois quart des pays les moins avancés (PMA).

GOUVERNANCE

Sur le plan institutionnel, le FFEM est constitué d'un Comité de pilotage, d'un Comité scientifique et technique et d'un Secrétariat.

> Le Comité de pilotage – COPIL est présidé par le représentant du ministère chargé de l'Économie (Direction Générale du Trésor). Le COPIL se réunit trois fois par an pour identifier les futurs projets et engage leur financement ; en outre, il lance des évaluations de projets, statue sur le cadre de programmation stratégique du FFEM et approuve le budget du Secrétariat ; enfin, il nomme les membres du Comité scientifique et technique.

> Le Comité scientifique et technique – CST est notamment associé au processus d'instruction des projets : il émet des avis relatifs à l'instruction des notes d'identification et les notes d'engagement de projets FFEM, et fait des observations au stade de l'engagement financier des projets.

> Le Secrétariat du FFEM instruit, suit les projets, prépare et met en œuvre les décisions du Comité de pilotage.



LE COMITÉ SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

L'instance consultative

Le FFEM dispose d'un comité scientifique et technique indépendant. Ce comité se compose de 11 personnalités reconnues pour leurs compétences économiques, environnementales et sociales dans les domaines couverts par le FFEM.

Composition au 30/05/2015

Sébastien Treyer, Président du CST, Directeur des programmes à l'IDDRI *Agriculture / Eau*

Lucien Chabason, Conseiller auprès de la direction à l'IDDRI *Développement durable / Économie*

Anne Gouyon, Agro-économiste, Associée fondatrice BeCitizen *Agro-économie*

Michel Hamelin, Expert énergie-climat *Énergie / Changement climatique*

Alain Karsenty, Socio-économiste, CIRAD - département « Environnement et Sociétés » *Changement climatique*

Bruno Losch, Economiste, CIRAD *Agriculture*

Sandrine Mathy, UPMF - CNRS PACTE-EDDEN - Chargée de recherche - 1^e classe CNRS *Changement climatique / Énergie*

Doyle McKey, Professeur en écologie, Université Montpellier II *Biodiversité*

Christine Pergent-Martini, Maître de conférences HC – HDR à l'Université de Corse *Changement climatique / Biodiversité*

Luc Raimbault, Ingénieur en chef - urbaniste Cté d'agglomération Cergy-Pontoise, DGA *Territoires urbains durables*

Mélanie Requier-Desjardins, Administratrice scientifique à l'IAMM du CIHEAM, enseignante-chercheuse. Codirection de Master *Dégradation des terres / Désertification*

LE COMITÉ DE PILOTAGE

L'instance décisionnelle

Le comité de pilotage du FFEM est composé des six institutions membres : les ministères chargés des Finances, des Affaires étrangères, du Développement durable, de la Recherche, de l'Agriculture et l'Agence Française de Développement. Il est présidé par le représentant du ministère chargé des Finances (Direction générale du Trésor).

Composition au 30/05/2015

> MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

Direction générale du Trésor

Arnaud Buissé, Président du Comité de pilotage, Sous-directeur des Affaires internationales et du Développement

Frédéric Glanois, Chef du Bureau de l'aide au développement et des institutions multilatérales de développement

Fabien Gonguet, Adjoint au chef du Bureau des institutions multilatérales de développement

Ingrid Levasseur, Adjointe au chef du Bureau des institutions multilatérales de développement

> MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats

Olivier Fontan, Sous-directeur de l'Environnement et du Climat

Emmanuelle Swynghedauw, Chef de pôle « biodiversité et forêts »

Sandra Rullière, Rédactrice Désertification et dégradation des terres

> MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Véronique Massenet, Sous-directrice du Changement climatique et du Développement durable

Romain Dissaux, Adjoint au Chef du bureau des Affaires globales

> MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Direction générale pour la recherche et l'innovation

Elisabeth Vergès, Directrice du secteur Environnement

Alain Lagrange, Chargé de mission « Ingénierie mer et développement »

> MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Sous-direction des Échanges internationaux

Marie-Hélène Le Hénaff, Sous-directrice des Échanges internationaux

Mathias Ginet, Sous-direction des Échanges internationaux

> AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

Bernard Esnouf, Adjoint au Directeur exécutif Stratégie, Partenariats et Communication

Jean-Noël Roulleau, Responsable de la Division Appui Environnemental et Social au Département des Appuis Transversaux

LE SECRÉTARIAT

L'instance opérationnelle

Le secrétariat du FFEM, composé de 10 agents permanents, a notamment pour rôle l'instruction et le suivi des projets, la préparation et la mise en œuvre des décisions du comité de pilotage, les relations sectorielles avec les différents partenaires institutionnels, scientifiques, économiques et associatifs, et le suivi du FEM.

Composition au 30/05/2015

François-Xavier Duporge, Secrétaire général

Carine Peyronnet, Assistante coordinatrice

Constance Corbier-Barthaux, Biodiversité et Programme de Petites Initiatives

Janique Étienne, Eaux internationales, Ville durable, Polluants

Didier Simon, Forêt, Agriculture durable, Désertification

Denis Vasseur, Énergie, Changement climatique

Laurence Alligbonnon, Affaires générales budgétaires / Suivi des conventions de financement / Assistante d'ingénieurs

Élisabeth Carpentier, Affaires générales budgétaires / Suivi des décaissements / Assistante d'ingénieurs

Dominique Boirard, Affaires générales et budgétaires

Valérie Fakir, Communication





DOMAINES D'INTERVENTION



CHANGEMENT CLIMATIQUE

> L'ENJEU

Le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'évolution du Climat (GIEC) a confirmé dans son dernier rapport paru en octobre 2014 que les activités humaines sont responsables de l'augmentation de la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère, causant un réchauffement climatique sans précédent à l'échelle planétaire.

Ce réchauffement a pour conséquence un grave dérèglement du climat mondial, se caractérisant par des événements climatiques extrêmes plus fréquents (cyclones, typhons, inondations, sécheresses, ...), une irrégularité des saisons, la fonte des glaces océaniques entraînant la montée des océans, ou encore la désertification de certaines zones.

Le dérèglement climatique est ainsi un enjeu vital du XXI^e siècle et a des conséquences sur tous les aspects du développement durable : sécurité alimentaire, stress hydrique, migrations de populations, disparitions accrues d'espèces végétales et animales, résilience des infrastructures aux événements climatiques, etc.

Les changements climatiques nécessitent à la fois des actions d'atténuation pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, et des actions d'adaptation pour augmenter la résilience des sociétés au changement climatique.

> L'ACTION DU FFEM

Face à ces enjeux, le FFEM inscrit son action dans les principes de la Convention-cadre des Nations unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et dans les priorités définies par les Conférences des Parties (COP).

La mission du FFEM est d'accompagner les pays en développement dans leurs efforts d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. Le FFEM encourage particulièrement :

- l'innovation, le transfert et la diffusion de technologies et de savoir-faire notamment en matière d'efficacité énergétique ou d'énergies renouvelables,
- l'intégration des mécanismes internationaux de régulation et de financement dans les stratégies nationales de lutte contre le changement climatique.



BIODIVERSITE

> L'ENJEU

La biodiversité est l'ensemble des milieux naturels et des formes de vie ainsi que leurs relations et interactions ; elle comprend trois aspects interdépendants : la diversité des espèces, la diversité des individus au sein de chaque espèce, et la diversité des écosystèmes. Fruit de plus de 3 milliards d'années d'évolution, elle constitue un patrimoine naturel et une ressource vitale dont l'humanité dépend de multiples façons.

Compte tenu du rythme actuel de disparition des espèces, la moitié des espèces vivantes que nous connaissons pourrait disparaître d'ici un siècle. Les écosystèmes sont également menacés : 60% des écosystèmes de la planète ont été dégradés au cours des 50 dernières années, et les deux tiers des écosystèmes sont aujourd'hui exploités au-delà de leurs capacités.

Ces extinctions, dégradations et surexploitations menacent directement la survie de l'espèce humaine.

> L'ACTION DU FFEM

Depuis 20 ans, la stratégie d'intervention du FFEM s'aligne sur les engagements internationaux de la France relatifs à la Convention pour la Diversité Biologique et ses protocoles (Nagoya et Carthagène), et plus spécifiquement sur les objectifs d'Aichi.

Le FFEM cible particulièrement ses financements sur la gestion durable des ressources naturelles, l'appui à une gestion efficace et durable des aires protégées (terrestres, côtières et marines) et des actions de conservation de la biodiversité.

Le FFEM contribue ainsi à :

- la conservation des espèces et des écosystèmes,
- l'exploitation durable des ressources naturelles par les populations, pour en faire un atout de développement économique et social.

EAUX INTERNATIONALES

> L'ENJEU

Les eaux internationales, continentales ou marines, sont menacées par la surexploitation des ressources naturelles et les effets cumulés des variations climatiques et de l'activité humaine (polluants divers notamment chimiques) sur les écosystèmes.

Elles peuvent être partagées entre plusieurs Etats, ce qui rend plus complexe encore les conflits d'usages, ou être situées au-delà des zones de juridiction nationale, en haute-mer, où la prospection et l'exploitation des ressources minières et la pêche en eau profonde constituent une menace de plus en plus perceptible.

> L'ACTION DU FFEM

Pour contribuer à une meilleure gestion de ces eaux internationales, le FFEM privilégie des approches intégrées et soutient des projets qui donnent une place importante à la collaboration entre Etats, renforcent les réseaux de mesure et les systèmes de suivi et contribuent à diminuer les sources de pollution.

Le FFEM intervient à la fois dans le domaine des eaux continentales (superficielles ou souterraines) et dans celui des eaux marines. Pour chacun des deux domaines, le FFEM cherche à accompagner la mise en œuvre de politiques de gestion intégrée des ressources en eau :

- la Gestion Intégrée des Ressources en Eaux Transfrontalières (GIRET) ;
- la Gestion Intégrée des Zones Littorales et Marines (GIZLM).

Ces projets, par nature complexes à mettre en œuvre, supposent l'existence de maîtrises d'ouvrage inter-Etats efficaces. La formation et plus généralement le renforcement des capacités de ces institutions sont des composantes transversales de la plupart des projets menés par le FFEM dans le domaine des eaux internationales. Ces actions s'inscrivent dans la durée, sur des pas de temps suffisamment longs pour prendre en compte ces composantes.





DEGRADATION DES TERRES, DESERTIFICATION ET DEFORESTATION

> L'ENJEU

La pression anthropique entraîne parfois une exploitation non-durable des terres (surexploitation, polluants extérieurs, déforestation, ...). Celle-ci se traduit par une dégradation des terres réduisant les rendements productifs et pouvant conduire à la désertification. Ces conséquences sont de plus amplifiées par les changements climatiques, en particulier dans les pays en développement.

Les enjeux liés à cette dégradation des terres sont donc nombreux et majeurs : sécurité alimentaire, atténuation, adaptation et résilience aux changements climatiques, conservation de la biodiversité, gestion du stress hydrique,...

> L'ACTION DU FFEM

Le FFEM s'inscrit pleinement dans les principes de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification.

Le FFEM finance en priorité les projets qui améliorent la résilience des écosystèmes ou contribuent à la lutte contre la désertification. Il privilégie notamment le développement de systèmes de production agricole durables.

POLLUANTS CHIMIQUES

> L'ENJEU

Les Polluants organiques persistants (POP) sont douze substances dangereuses (pesticides, produits chimiques industriels, sous-produits chimiques) à longue durée de vie et migrant dans les sols et l'eau, parfois sur de très longues distances. S'accumulant au long de la chaîne alimentaire, ils sont ingérés par les êtres vivants chez lesquels ils sont à l'origine de problèmes immunitaires et de malformations génétiques.

Ces POP présentent des menaces fortes pour l'environnement, mais aussi et surtout pour la santé, avec des impacts graves notamment durant la grossesse.

> L'ACTION DU FFEM

Le FFEM aligne son action sur la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants, et la Convention de Bâle sur les déchets dangereux. Le mercure est également inclus dans le domaine des polluants chimiques, selon les principes de la Convention de Minamata sur le mercure.

Le FFEM agit sur la prévention et l'élimination de ces polluants depuis 2004.

COUCHE D'OZONE

> L'ENJEU

L'ozone stratosphérique est un écran protecteur qui absorbe la quasi-totalité des rayons ultraviolets produits par le soleil, rayonnements nocifs pour les êtres vivants. Une baisse significative des concentrations d'ozone stratosphérique a été constatée au début des années 1980. Ce phénomène est lié à la production par l'homme de substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) utilisées comme fluides frigorigènes, solvants, aérosols, mousses isolantes, pesticides et gaz d'extinction dans les extincteurs par exemple.

En 1985, les Etats ont convenu par la Convention de Vienne de protéger la couche d'ozone. Le protocole de Montréal nait deux ans plus tard avec pour objectif d'éliminer les SAO. Il est doté d'un Fonds Multilatéral destiné à aider les pays en développement.

> L'ACTION DU FFEM

Le FFEM intervient à plusieurs niveaux dans le cadre des activités visant à éliminer les substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Il appuie la Direction générale du Trésor dans :

- les activités de suivi du Protocole de Montréal : réunions de coordination européennes et réunions thématiques ou de négociation internationales telles que les réunions des Parties au Protocole.
- les activités de suivi du Fonds Multilatéral et de son Comité Exécutif, qui décide de l'orientation du Fonds et de la sélection des projets. Le FFEM appuie également l'identification et la mise en oeuvre des projets bilatéraux éligibles comme le permettent les règles du Fonds, dans la limite de 20% de la contribution française sur un triennium donné.

ACCOMPAGNER L'ÉLIMINATION DES SUBSTANCES APPAUVRISSEMENT LA COUCHE D'OZONE

Le FFEM assure le suivi opérationnel de projets financés sur la part bilatérale des contributions françaises au Fonds multilatéral. Il gère des projets visant à accompagner les pays en développement dans le processus d'élimination des SAO, notamment des hydrochlorofluorocarbones (HCFC), gaz responsables de l'appauvrissement de la couche d'ozone et du réchauffement climatique, principalement utilisés comme réfrigérant. En 2014, ce sont ainsi deux projets qui sont accompagnés au Kenya et en Tunisie.

KENYA

Plan national d'élimination des HCFC
Phase 1, Tranche 2

Montant de la contribution : 355 900 US\$

Mise en œuvre : GIZ



TUNISIE

Plan national d'élimination des HCFC
Phase 1, Tranche 1

Montant de la contribution : 152 877 US\$

Mise en œuvre : ONUDI



GÉRER EFFICACEMENT LES DÉCHETS CONTENANT DES SUBSTANCES APPAUVRISSEMENT LA COUCHE D'OZONE

Le FFEM assure le suivi de projets qui accompagnent les Etats pour gérer leurs déchets contenant des SAO afin que ceux-ci puissent être détruits ou entreposés de manière sûre et efficace. En 2014, l'Algérie a bénéficié de cet appui.

ALGERIE

Projet Pilote de destruction des substances appauvrissant la couche d'ozone

Montant de la contribution : 282 500 US\$

Mise en œuvre : ONUDI



DES IDÉES AUX ACTIONS DE TERRAIN

En 2014, le FFEM a engagé **17,7 millions d'euros** pour la protection de l'environnement mondial, avec **17 nouveaux projets approuvés** par son comité de pilotage.

18 projets ont par ailleurs été identifiés pour un montant de **12,98 M€**



LES ACTIVITÉS

Faits marquants	p.14
2014 en chiffres	p.16
Thématiques de concentration	p.18
Énergie durable en Afrique	p.22
Agriculture durable	p.26
Territoires urbains durables	p.28
Mécanismes de financement de la biodiversité	p.30
Gestion intégrée des zones littorales et marines	p.32

Les engagements financiers du FFEM se répartissent historiquement par domaine d'intervention : Climat, Biodiversité, Eaux internationales, Dégradation des terres, Polluants, Ozone.

En 2014, conformément aux orientations fixées dans le cadre de programmation stratégique qui court sur la période 2013-2014, le FFEM a priorisé ses activités par thématique de concentration : Énergie durable en Afrique, Territoires urbains durables, Agriculture durable, Mécanismes de financement de la biodiversité et Gestion intégrée des zones littorales et marines.



FAITS MARQUANTS

DES PARTENAIRES-CLES : LES ACTEURS DU SECTEUR PRIVÉ ET LES ONG

Encourager les innovations du secteur privé dans le domaine du changement climatique

Facilité d'Innovation pour le Secteur Privé dans le domaine du changement climatique (FISP-Climat)

En 2014, le FFEM a renouvelé sa collaboration avec les acteurs du secteur privé afin d'inciter l'apport de financements complémentaires des entreprises elles-mêmes ou d'autres investisseurs dans les pays en développement.

Avec son nouvel outil financier lancé en 2013, la Facilité d'Innovation pour le Secteur Privé dans le domaine du changement climatique (FISP-Climat), le FFEM marque l'ambition de soutenir et d'encourager les entreprises qui mettent leurs compétences au service du développement des pays du Sud et de la protection de l'environnement.

L'enjeu pour le FFEM est de faciliter le transfert de technologies innovantes vers les pays en développement dans l'objectif de lutter contre les changements climatiques, sans passer par le stade de développement fortement émetteur qu'ont emprunté les pays développés.

Sur appel à projets, le FFEM apporte une aide directe au secteur privé pour des projets d'adaptation et d'atténuation du changement climatique dont les montants n'excèdent pas quelques millions d'euros. Les modalités d'intervention de la FISP-climat apportent des solutions pour lever les freins majeurs auxquels sont confrontés les développeurs de projets sur des thématiques sélectionnées afin de répondre au besoin technologique des pays hôtes.

Pour cette deuxième année de mise en œuvre de la FISP, le FFEM a engagé 4 nouveaux projets pour un montant de 2 millions d'euros. Au total, les appels à projets 2013 et 2014 ont cumulé 4,23 millions d'euros d'engagements financiers à travers 6 projets.

LE PROJET HAMPARAN : PRODUIRE DU BIOGAZ À PARTIR DES EFFLUENTS ET SOUS-PRODUITS D'UNE AMIDONNERIE DE MANIOC

INDONÉSIE

Institution porteuse du projet : Ministère des finances et des Comptes publics

Montant total : 5 070 000 € dont contribution du FFEM 500 000 €

Bénéficiaire : PT GREE ENERGY HAMPARAN

Partenaires : GREE ENERGY Ltd et Fonds de capital investissement

Grâce à la FISP-Climat, le FFEM soutient le projet Hamparan qui doit démontrer l'efficacité d'une technologie qui peut à la fois créer, en zone rurale de pays émergents, une source d'énergie propre depuis une source locale et renouvelable, tout en contribuant très significativement à l'amélioration des conditions environnementales locales et globales.

Le projet a pour but de produire de l'énergie propre - sous forme d'électricité, qui sera vendue sur le réseau électrique local, mais aussi sous forme de chaleur et de biométhane carburant - à partir des déchets organiques d'une amidonnerie de manioc. L'énergie servira notamment à alimenter l'usine de l'agro-industriel partenaire.



Renforcer les capacités d'action des associations locales des pays du Sud

Aujourd'hui, les organisations de la société civile (OSC) sont des acteurs essentiels de la protection de l'environnement. Leur engagement dans les processus de développement et notamment dans la protection des ressources naturelles est réaffirmé par toutes les conventions internationales et politiques nationales. Elles portent, au même titre que les structures étatiques, les aspirations et les attentes des communautés locales. Le FFEM cherche à créer et à renforcer des partenariats durables entre ONG et bailleurs de fonds car ils permettent d'assurer la continuité des appuis et d'inscrire les activités des ONG dans la durée. La coopération avec les ONG présente des atouts en matière de proximité, de durabilité et d'appropriation des actions par les bénéficiaires.

En 2014, le FFEM a poursuivi ses actions opérationnelles en étroite collaboration avec les ONG en cherchant à accompagner le renforcement de leurs compétences ou en les invitant à se rencontrer pour échanger sur leurs expériences. Il veut accompagner la démarche de progrès des OSC des pays du Sud et leur donner les moyens de se professionnaliser, de se positionner comme exécutant des politiques publiques de protection de l'environnement et de lutte contre les changements climatiques.

Concrètement, la quatrième phase du Programme de Petites Initiatives (PPI) mise en œuvre par le Comité Français de l'UICN et l'UICN-Programme Afrique du Centre et de l'Ouest (UICN-PACO), a poursuivi l'appui à la société civile africaine dans ses actions de protection de l'environnement avec 26 nouveaux petits projets en Afrique de l'Ouest et Centrale en 2014.

Par ailleurs, le projet de renforcement des OSC dans le domaine de l'environnement en Afrique du Nord (PPI-OSCAN) qui s'inspire du PPI vient renforcer les capacités techniques administratives et financières des OSC émergentes de quatre pays d'Afrique du Nord (Maroc, Algérie, Libye, Tunisie), à travers des actions de formation et un accompagnement à la mise en œuvre de petits projets en lien avec la conservation de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique. Ce programme entend favoriser la mise en réseau des OSC, leur participation dans les espaces de dialogue avec les gouvernements afin de capitaliser et diffuser les expériences réussies aux échelles nationales et régionales. Au total, 40 petits projets ont vocation à être financés. En 2014, ce programme a émis un premier appel à projets régional. 248 projets ont été soumis, preuve d'une

attente profonde des ONG actives dans des actions de conservation de la nature en Afrique du Nord.

6^e CONGRÈS MONDIAL DES PARCS 2014 DE L'UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE (UICN)

SYDNEY - 12-19 NOVEMBRE 2014



Plus de 6000 participants ont assisté au 6^e Congrès mondial des parcs de l'UICN dont le thème était « Des parcs, la planète et nous : des solutions sources d'inspiration ». Ce congrès décennal fait le point sur l'état des aires protégées (AP) dans le monde entier, évalue les progrès réalisés et les reculs constatés, et définit un programme pour la prochaine décennie. Au cours des huit jours de plénières et d'ateliers, les participants ont discuté des voies et solutions pour atteindre les objectifs de conservation, réagir aux défis que posent les changements climatiques, améliorer la santé et le bien-être, soutenir la vie humaine, réconcilier les enjeux de développement et de conservation, accroître la diversité et la qualité de la gouvernance, respecter les connaissances et les cultures autochtones et traditionnelles susceptibles d'inspirer les générations futures afin qu'elles fassent de la conservation une priorité. Ce Congrès s'est conclu sur « la Promesse de Sydney » qui reconnaît que miser sur les AP est un investissement rentable pour l'avenir de la terre et de ses habitants, et favorise la mise en œuvre d'approches innovantes..

En amont et lors du congrès, la mobilisation du FFEM s'est focalisée sur quatre objectifs :

- Illustrer la diversité des modes de gestion et de financement des aires protégées en invitant les partenaires et les bénéficiaires de projets à prendre la parole lors d'ateliers, notamment en donnant la parole à des ONG et des gestionnaires africains d'aires protégées. Ces interventions ont mis en exergue la détermination de ces partenaires de terrain à préserver leur patrimoine naturel dans des contextes souvent extrêmement difficiles.
- Contribuer à positionner la France comme un acteur important de la conservation, porteur de solutions innovantes et reproductibles à travers le monde, notamment en assistant ou prenant part aux événements organisés sur le stand France-UICN, qui a connu une fréquentation totale estimée de plus de 550 personnes.
- Soutenir les solutions innovantes pour un financement de la conservation sur le long terme en valorisant notamment sur le Pavillon Conservation Finance ses projets de soutien à des trust funds pour la conservation en Afrique, en Amérique Latine et dans les Caraïbes.
- Réaffirmer son implication non seulement sur les aires protégées terrestres mais aussi marines et côtières, sur le Pavillon Ocean+, au travers de ses partenariats sur des projets d'appui aux Aires Marines Protégées en Afrique de l'Ouest ou en Méditerranée.

2014 EN QUELQUES CHIFFRES

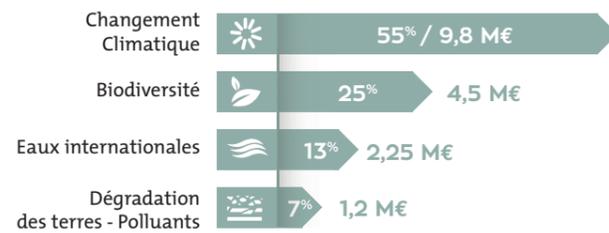
17 765 000
EUROS
ENGAGÉS

17 PROJETS ENGAGÉS

DONT 5 PROGRAMMES RÉGIONAUX

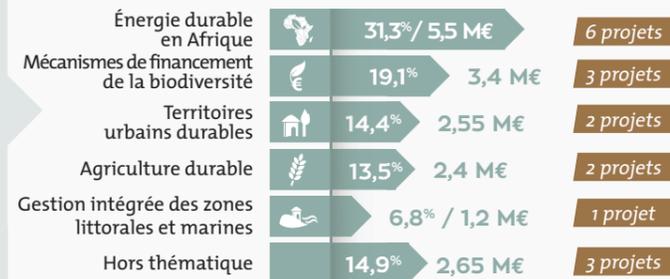
55% INVESTIS POUR L'ATTENUATION ET L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

RÉPARTITION PAR DOMAINE D'INTERVENTION



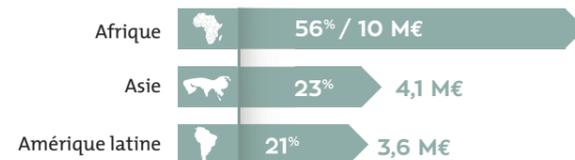
6 PROJETS POUR L'ÉNERGIE DURABLE EN AFRIQUE

RÉPARTITION PAR THÉMATIQUE DE CONCENTRATION



1^{ER} PROJET EN MONGOLIE
17 PAYS D'INTERVENTION DONT ¼ DANS LES PAYS PAUVRES PRIORITAIRES

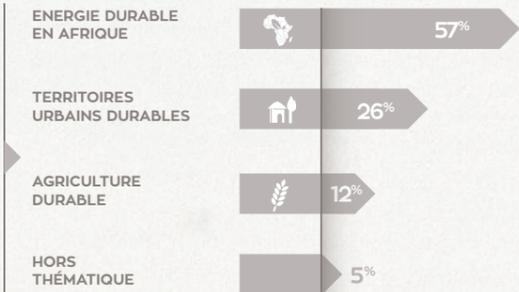
RÉPARTITION PAR RÉGION



REPARTITION DES ENGAGEMENTS FINANCIERS 2014

PAR REGION

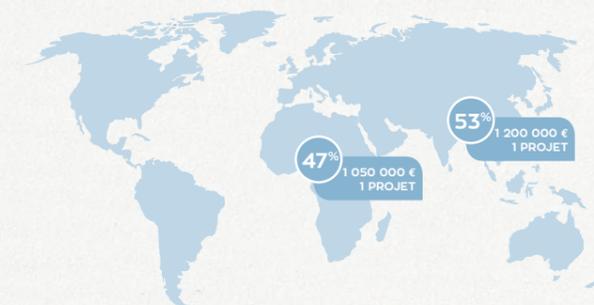
CHANGEMENT CLIMATIQUE



BIODIVERSITÉ



EAUX INTERNATIONALES



DÉGRADATION DES TERRES - POP



5 THÉMATIQUES DE CONCENTRATION

En 2014, le FFEM a concentré ses financements sur cinq thématiques : l'énergie durable en Afrique, les territoires urbains durables, l'agriculture durable, les mécanismes de financements de la biodiversité et la gestion intégrée des zones littorales et marines.

Tout en incluant les domaines d'intervention du FFEM, ces orientations stratégiques s'inscrivent précisément dans l'agenda international post-2015 et en particulier dans les objectifs de développement durable (ODD) tels qu'ils devraient être adoptés par l'Assemblée Générale des Nations unies en septembre 2015. Ces thématiques de concentration permettent au FFEM d'agir de manière transversale dans ses différents domaines d'activités.

CHANGEMENT CLIMATIQUE :

-  Énergie durable en Afrique
-  Territoires urbains durables

BIODIVERSITÉ :

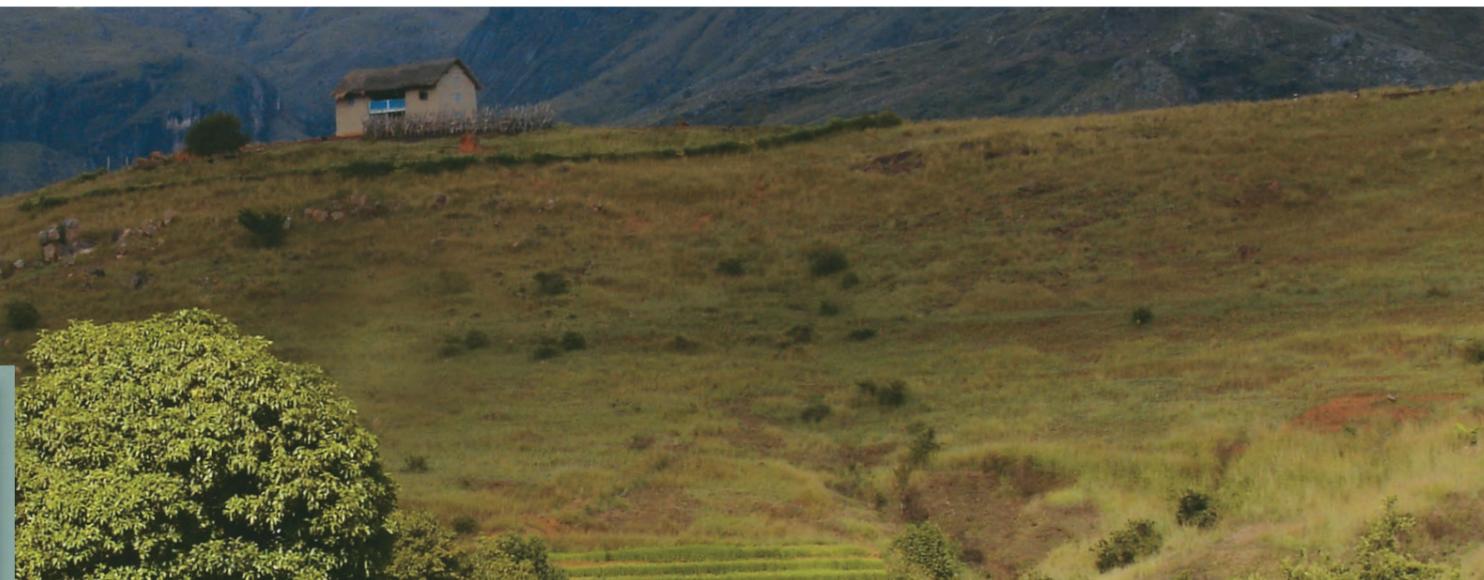
-  Mécanismes de financement de la biodiversité
-  Agriculture durable
-  Gestion intégrée des zones littorales et marines

EAUX INTERNATIONALES :

-  Gestion intégrée des zones littorales et marines
-  Agriculture durable

DÉGRADATION DES TERRES, POLLUANTS CHIMIQUES ET ORGANIQUES PERSISTANTS :

-  Agriculture durable
-  Territoires urbains durables
-  Gestion intégrée des zones littorales et marines



AGRICULTURE DURABLE

L'agriculture doit aujourd'hui répondre au défi de nourrir une population mondiale qui devrait s'élever à 9,6 milliards d'individus en 2050.

Les projets financés par le FFEM doivent contribuer à la sécurité alimentaire mondiale tout en intégrant les paramètres environnementaux tels que la protection de la biodiversité, la gestion de l'eau, la dégradation des terres ou encore la production de biomatériaux et bioénergies, en respectant la hiérarchisation des usages.

Le FFEM soutient en outre une agriculture résiliente au changement climatique et peu émettrice de gaz à effet de serre.

TERRITOIRES URBAINS DURABLES

Les villes des pays en développement se caractérisent par une forte densité de population et une urbanisation croissante sur des espaces vulnérables et peu durables.

Grâce à une planification et une rénovation urbaine tenant compte de ces vulnérabilités environnementales, économiques et sociales, les villes peuvent s'adapter au changement climatique et soutenir le développement économique.

Le FFEM soutient les villes des pays en développement et émergents pour les rendre plus durables, par une approche globale incluant l'adaptation aux changements climatiques, l'approche environnementale de la rénovation ou encore une meilleure gestion des déchets.

ENERGIE DURABLE EN AFRIQUE

Pour être durables, les stratégies énergétiques doivent diversifier les mix des énergies, améliorer l'efficacité énergétique et mieux intégrer les spécificités des pays en développement.

En Afrique, moins du tiers de la population bénéficie d'un service électrique, et plus des trois quarts des familles utilisent la biomasse traditionnelle pour la cuisine.

L'enjeu est de permettre aux pays en développement d'accéder à l'énergie en bénéficiant de technologies innovantes et en permettant de lutter contre les changements climatiques, sans passer par le stade de développement fortement émetteur qu'ont emprunté les pays développés.

Le FFEM finance des projets d'accès à l'énergie durable en Afrique. Il intervient également dans la promotion de l'efficacité énergétique dans le bâtiment, l'industrie et les foyers.

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Il convient de noter que les cinq thématiques de concentration du FFEM sont en synergie avec la question transversale de l'adaptation au changement climatique. Le FFEM a d'ailleurs publié un rapport de capitalisation sur l'adaptation au changement climatique, suite à une étude par grappe de projets, dans laquelle le FFEM a cherché à engager une réflexion sur le sujet de l'adaptation dans les pays en développement avec ses tutelles et l'ensemble des parties prenantes associées à ses opérations.

> EN 2014 :

5 565 000 €
6 PROJETS ENGAGÉS
31,3% DES ENGAGEMENTS FINANCIERS



> EN 2014 :

2 400 000 €
2 PROJETS ENGAGÉS
13,5% DES ENGAGEMENTS FINANCIERS



> EN 2014 :

2 550 000 €
2 PROJETS ENGAGÉS
14,4% DES ENGAGEMENTS FINANCIERS



ET POUR LA SUITE ?

Forte de son succès, la thématique *Énergie durable en Afrique* est élargie pour inclure tous les aspects de la Transition énergétique partout dans le monde, tout en conservant l'Afrique comme zone prioritaire.

La thématique *Territoires urbains durables* est reconduite en incluant davantage la valorisation des espaces naturels ou semi-naturels en ville. La lutte contre les changements climatiques, la résilience, la rénovation des quartiers précaires et la gestion des déchets restent des priorités.

L'*Agriculture durable* se combine avec un volet forêts, dans un souci de promotion des territoires ruraux, de protection des ressources et des écosystèmes, et de résilience et d'atténuation des changements climatiques.



5 THÉMATIQUES DE CONCENTRATION



MECANISMES DE FINANCEMENT DE LA BIODIVERSITE

Mobiliser des moyens additionnels et innovants en faveur de la conservation de la biodiversité

L'Homme fait partie intégrante de la biodiversité qu'il se doit de protéger pour continuer à disposer des ressources naturelles et des services rendus par les écosystèmes indispensables à sa survie. Pourtant, de nombreux écosystèmes sont aujourd'hui menacés du fait de l'activité humaine.

L'action du FFEM sur cette thématique s'inscrit dans le cadre des trois objectifs principaux de la Convention sur la diversité biologique et notamment de la cible 20 des objectifs d'Aichi pour 2020, relative à la mobilisation de ressources financières.

Le FFEM accompagne des opérations associant des mécanismes de financement innovants avec le renforcement des institutions et des cadres réglementaires et légaux. Les financements recherchent la complémentarité de plusieurs mécanismes afin de maximiser les synergies et visent à mobiliser des moyens additionnels en faveur de la conservation de la biodiversité sur le long terme.

Le FFEM encourage le caractère démonstratif des projets et facilite leur reproductibilité. Il ne s'agit pas de créer de nouveaux mécanismes de financement, mais plutôt d'adapter ceux déjà éprouvés dans certaines situations ou géographies, aux besoins d'autres pays en développement.

Le FFEM finance des projets qui exercent un effet de levier sur l'augmentation des financements alloués à la conservation de la biodiversité dans les pays bénéficiaires de l'intervention, en s'efforçant d'éviter les effets de substitution et l'incitation au désengagement des financements publics.

Dans tous les cas, la recherche de co-bénéfices climat / biodiversité constitue une valeur ajoutée aux projets à sélectionner.



LE GUIDE FRANÇAIS SUR LES LÉMURIENS

Alors que la forêt de Madagascar et de nombreuses espèces de lémuriens sont en danger, *Lémuriens de Madagascar*, publié en partenariat avec le FFEM, le Muséum National d'Histoire Naturelle et Conservation International, dresse l'état des menaces qui pèsent sur ces écosystèmes et vise à responsabiliser le lecteur dans une démarche pédagogique de conservation. Il entend contribuer au développement de l'écotourisme à Madagascar et encourager la poursuite des recherches et l'augmentation des connaissances sur les lémuriens.

Disponible en vente auprès du service des Publications scientifiques du Muséum, l'ouvrage sera principalement diffusé, gratuitement, à Madagascar.

> EN 2014 :

3 400 000 €

3 PROJETS ENGAGÉS

19,1% DES ENGAGEMENTS FINANCIERS



GESTION INTEGREE DES ZONES LITTORALES ET MARINES

Renforcer la gouvernance des eaux littorales et marines aux niveaux local et régional et améliorer la gestion intégrée des espaces insulaires

Les zones littorales et marines ont un rôle essentiel à la fois environnemental, économique et social. Elles abritent des écosystèmes uniques, participent à la régulation climatique, fournissent des ressources naturelles et alimentent de nombreuses activités économiques. Pourtant la concentration des activités humaines sur les écosystèmes côtiers, les effets cumulés du dérèglement climatique et la faible gouvernance des territoires côtiers menacent ces écosystèmes.

Le FFEM s'engage dans la protection de ces zones par le soutien à la Gestion intégrée des zones littorales et marine (GIZLM). Elle recouvre un continuum du bassin versant à la haute mer, en passant par la mer territoriale et la Zone Economique Exclusive (ZEE). Elle intègre les deux approches relatives à la Gestion intégrée des zones côtières (GIZC) et à la Gestion intégrée de la mer et du Littoral (GIML).

L'approche du FFEM consiste à améliorer la coordination des acteurs, optimiser l'efficacité des mesures de gestion et favoriser la qualité environnementale.

En 2013-2014, les deux axes principaux des projets financés par le FFEM sont le renforcement de la gouvernance des eaux littorales et marines aux niveaux local et régional, et la gestion intégrée des espaces insulaires, particulièrement vulnérables aux pressions anthropiques et naturelles.

La valeur ajoutée du FFEM consiste à réaliser des projets locaux, de taille mesurée afin de permettre d'obtenir des résultats concrets et visibles. Une fois évalués, ces résultats peuvent alors être diffusés pour assurer le partage des enseignements tirés et des bonnes pratiques.

> EN 2014 :

1 200 000 €

1 PROJET ENGAGÉ

6,8% DES ENGAGEMENTS FINANCIERS



ET POUR LA SUITE ?

Les *Mécanismes de financement de la biodiversité* restent une priorité du FFEM dans la nouvelle programmation stratégique du FFEM pour la période 2015-2018. Le rôle du secteur privé dans la conservation de la biodiversité est souligné avec deux axes stratégiques visant à renforcer les cadres réglementaires et sensibiliser les entreprises à leurs responsabilités.

La thématique *Gestion intégrée des zones littorales et marines* se voit renforcée et inclut un volet supplémentaire sur la résilience de ces écosystèmes. Un axe stratégique s'ajoute également afin d'élargir la priorité jusqu'aux zones marines situées au-delà des juridictions nationales.

ÉNERGIE DURABLE EN AFRIQUE



En 2014, le FFEM a engagé 6 projets d'énergie durable en Afrique.

Dans un souci de concilier droit à l'énergie pour tous et lutte contre les changements climatiques, ces projets se concentrent sur l'accès à une énergie propre, notamment pour les populations rurales, et sur l'efficacité énergétique.

Ces projets se situent principalement sur les pays les moins avancés et visent les populations les plus vulnérables.



FINANCER L'ACCÈS À L'ÉNERGIE DES ZONES RURALES ET PÉRIURBAINES

Le FFEM agit pour favoriser l'accès à l'énergie, principalement d'origine renouvelable, pour les populations urbaines et rurales, ainsi que pour améliorer l'efficacité énergétique.



AFRIQUE

Energy Access Fund

Institution porteuse du projet :
Ministère des finances et des Comptes publics

Montant total : 54 500 000 €
dont contribution du FFEM 2 000 000 €

Bénéficiaires : FISEA (PROPARCO) & Energy Access Ventures
Partenaires : Schneider Electric, CDC Group, Banque Européenne d'Investissement, FISEA (PROPARCO), Fonds de l'OPEP pour le développement international.

Le FFEM participe au Energy Access Fund dont l'objectif est d'investir dans des PME promouvant des solutions d'accès à une électricité sobre en carbone et à bas coût, pour les populations rurales et périurbaines d'Afrique subsaharienne. Il vise à contribuer activement à l'amélioration de l'accès à l'énergie de ces communautés, mais également au développement économique des régions concernées, ainsi qu'à la préservation de l'environnement mondial. Grâce à ce fonds, ce sont jusqu'à un million de personnes qui vont avoir accès à une énergie sûre et durable en Afrique.

DÉVELOPPER L'ACCÈS AUX ÉNERGIES DURABLES

Le FFEM agit pour développer la petite hydroélectricité et le solaire décentralisé, notamment à travers deux projets à Madagascar et en Guinée.

MADAGASCAR

Réseaux hydroélectriques villageois, énergie et respect de l'environnement (Rhyvière II)

Institutions porteuses du projet :
Ministère des Affaires étrangères et du Développement international & Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie

Montant total : 7 250 000 € dont contribution du FFEM : 1 065 000 €

Bénéficiaire : GRET (partenaires : Enea Consulting, Cirad, IRD)

Partenaires : Union Européenne, Déléataires des réseaux électriques



À Madagascar, le projet consiste à améliorer l'accès des ménages ruraux à l'électricité en mobilisant des fonds privés pour le développement de réseaux hydroélectriques et de solutions décentralisées et propres utilisant des énergies renouvelables et faiblement émettrices de gaz à effet de serre. Il développe en parallèle des mécanismes de gestion et de partage de la ressource en eau contribuant à la pérennisation du fonctionnement de ces infrastructures. Ce sont 50 000 personnes, 400 petits entrepreneurs locaux et 41 services publics (écoles, centres de santé) répartis dans 11 communes qui vont bénéficier de cette électrification.

GUINÉE

Petite Hydraulique en Guinée (PEHGUI)

Institution porteuse du projet :
Ministère des Affaires étrangères et du Développement international

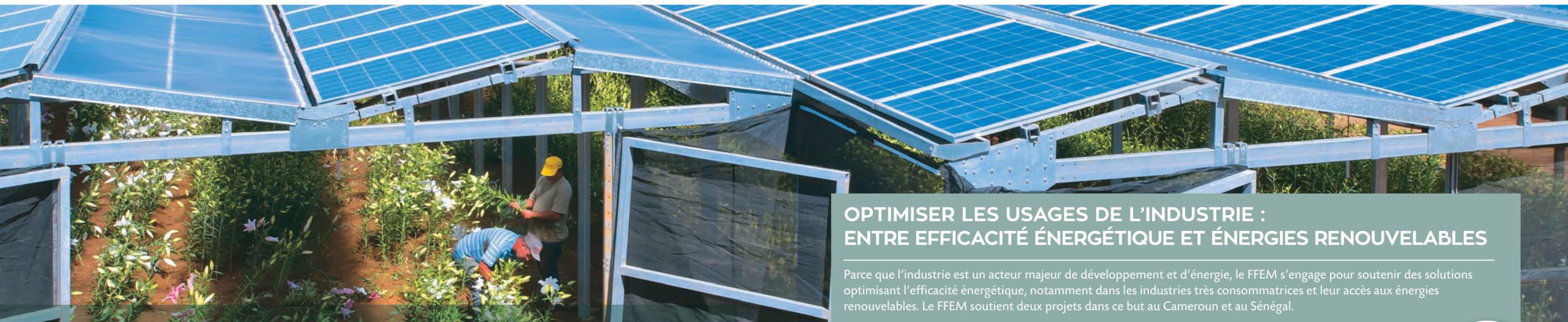
Montant total : 2 000 000 € dont contribution du FFEM : 1 000 000 €

Bénéficiaire : Fondation Energies pour le Monde

Partenaires : BERD, Fondation Energies pour le Monde



En Guinée, l'objectif est d'améliorer les conditions de vie des populations de deux localités de la région de Moyenne Guinée, à travers l'électrification par picocentrale hydraulique couplée avec une centrale solaire photovoltaïque et par la définition d'un programme d'électrification rurale sur vingt localités. Ce projet permettra dans un premier temps à 5 800 personnes d'accéder à l'électricité. La réussite du projet pourrait permettre ensuite sa réplique dans une vingtaine d'autres localités.



Pour soutenir l'accès à l'énergie propre des populations africaines, le FFEM dispose d'un outil financier novateur : la Facilité d'Innovation du Secteur Privé dans le domaine du changement climatique (FISP-Climat). Depuis 2013, ce dispositif de financement spécifique a pour objectif de financer des projets de développement innovants dans le domaine du changement climatique portés par des entreprises (du Nord comme du Sud) en partenariat avec des organisations de pays en développement. La FISP-Climat vise ainsi à financer, par l'intermédiaire de dons ou d'avances remboursables, des innovations dans le domaine du changement climatique portées par les acteurs privés. En 2014, 4 projets ont été soutenus grâce à la FISP dont 3 en Afrique.



ALLIER ACCÈS À L'ÉNERGIE, RÉDUCTION DES IMPACTS CLIMATIQUES ET ENJEUX SANITAIRES

Le FFEM favorise l'investissement privé pour le développement de projets innovants d'accès aux énergies renouvelables.

KENYA

Production d'énergie renouvelable et d'engrais organique issus de l'assainissement (PEREOA)

Institution porteuse du projet :
Ministère des Finances et des Comptes Publics

Montant total : 1 560 000 €
dont contribution du FFEM : 500 000 €

Bénéficiaire : Sanergy Inc.

Partenaire : Sanergy Inc.

Le FFEM soutient la production d'énergie renouvelable et d'engrais organique issus de l'assainissement au Kenya.

Le projet vise à créer de la valeur à partir de polluants urbains en les transformant en énergie (biogaz) grâce à un bio-digesteur à grande échelle, et en engrais organique. Ce projet produit à la fois de l'énergie propre, des opportunités d'emploi, une amélioration des conditions sanitaires et de gestion des déchets, et un renforcement des capacités locales dans les énergies renouvelables ; le tout en réduisant les impacts climatiques.

La plupart des pays africains faisant face aux mêmes difficultés que le Kenya, Sanergy pourra répliquer cette approche qui traite de front les enjeux sociaux, économiques et environnementaux.



OPTIMISER LES USAGES DE L'INDUSTRIE : ENTRE EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET ÉNERGIES RENOUVELABLES

Parce que l'industrie est un acteur majeur de développement et d'énergie, le FFEM s'engage pour soutenir des solutions optimisant l'efficacité énergétique, notamment dans les industries très consommatrices et leur accès aux énergies renouvelables. Le FFEM soutient deux projets dans ce but au Cameroun et au Sénégal.

CAMEROUN

Energy Pool : centrale de modulation électrique pour le Cameroun

Institution porteuse du projet :
Ministère des Finances et des Comptes Publics

Montant total : 1 925 000 € dont contribution du FFEM : 500 000 €

Bénéficiaire : Energy Pool Cameroun (EPC)

Partenaire : Energy Pool Cameroun (EPC)

Au Cameroun, le projet Energy Pool consiste à mettre en place une centrale de modulation permettant d'écrêter les pics de consommation des plus gros consommateurs d'énergie. Cette centrale de modulation optimisera l'utilisation énergétique de ces consommateurs pour éviter les délestages liés à la surexploitation du réseau. Les industries pourront ainsi bénéficier d'une source d'énergie plus stable, en recourant moins aux énergies alternatives parfois très polluantes. Le projet permettra également à près de 200 000 personnes de ne plus être impactées par les délestages intempestifs.



SENEGAL

Panamint Energy Africa – Optimisation énergétique de la Laiterie du Berger

Institution porteuse du projet :
Ministère des Finances et des Comptes Publics

Montant total : 2 196 174 € dont contribution du FFEM : 500 000 €

Bénéficiaire : Panamint Energy Africa

Partenaires : SOLVEO, Viessmann

Au Sénégal, le FFEM soutient Panamint Energy Africa afin de fournir une solution énergétique couvrant les besoins en électricité et chaleur de la Laiterie du Berger dans le cadre de ses activités industrielles de production de yaourt. Celle-ci bénéficiera de l'installation de centrales solaires thermiques et photovoltaïques pour réduire sa dépendance aux énergies fossiles et au réseau électrique peu fiable. Le projet permettra d'augmenter la productivité de la Laiterie du Berger tout en évitant jusqu'à 170 tonnes d'émissions de CO₂.



AGRICULTURE DURABLE



En 2014, le FFEM a approuvé 2 projets d'agriculture durable.

Avec pour objectif de favoriser des modes d'agriculture qui allient sécurité alimentaire et respect de l'environnement, le FFEM a axé ses financements sur l'appui à des modèles agricoles qui permettent une production optimale en évitant la dégradation des sols et la désertification, participant ainsi à la lutte contre les changements climatiques.



LIER LA LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION À DES ENJEUX SOCIAUX À TRAVERS L'ÉLEVAGE DURABLE

Le FFEM soutient des projets d'agriculture durable ayant des impacts positifs transversaux à la fois sur les populations locales et sur leur environnement. En 2014, il finance dans ce but un projet d'élevage pastoral durable en Mongolie.

MONGOLIE

Lier l'amélioration des pratiques d'élevage nomade à la production d'un cachemire durable dans le désert de Gobi

Institutions porteuses du projet :
Ministère des Affaires étrangères et du Développement international & Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Montant total : 3 598 797 € dont contribution du FFEM 1 200 000 €
Bénéficiaire : Agronomes et Vétérinaires sans frontières (AVSF)
Partenaires : Union Européenne, Ministère de l'Agriculture de Mongolie (Aimag) et soums (Hural), Fondation Humus, AVSF.

Le projet soutenu par le FFEM en Mongolie vise à développer une filière de cachemire durable dans le désert de Gobi. Cette filière durable permettra de lutter contre la dégradation de l'environnement en améliorant les capacités des acteurs locaux en matière de gestion des pâturages et de commercialisation du cachemire.

Le projet vise à limiter la pression sur les pâturages pour lutter contre la désertification, tout en assurant un élevage pastoral résilient et source des revenus suffisants pour les éleveurs.



ASSURER LA SOUTENABILITÉ AGRICOLE TOUT EN LUTTANT CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE GRÂCE À L'AGROFORESTERIE

L'agroforesterie est un système de production préservant l'environnement et les ressources naturelles en associant plantes pérennes et annuelles en vue de générer un gain de productivité à travers leurs symbioses à l'échelle parcellaire ou à celle de la petite exploitation. Ces systèmes sont traditionnellement écologiquement intensifs car ils répondent aux faibles surfaces disponibles pour la paysannerie des pays en développement. L'espace et les ressources naturelles sont ainsi optimisés.

AFRIQUE ET AMÉRIQUE LATINE

Facilité d'Assistance à l'Agroforesterie (ATAF)

Institutions porteuses du projet :
Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt & Agence Française de développement

Montant total : 4 326 000 € dont contribution du FFEM : 1 200 000 €

Bénéficiaire : Moringa Partnership

Partenaires : Secteur privé, bailleurs, Moringa Partnership



Le FFEM soutient la Facilité d'assistance à l'agroforesterie dont le but est d'accompagner, en Amérique latine et en Afrique, le développement d'une agriculture durable fondée sur l'agroforesterie. Le projet s'appuie sur des partenariats public-privé entre des entreprises agro-industrielles et des petits paysans développant des schémas de développement agro-forestiers similaires. Ces partenariats sont fondés sur une agriculture contractuelle avec des engagements réciproques entre les agriculteurs et l'entreprise qui achète leurs produits à un prix pré-établi. Ils permettent la diffusion en milieu rural des systèmes productifs agroforestiers mis au point par l'entreprise privée, à la fois performants et respectueux de l'environnement.

A terme, ce sont :

- > jusqu'à 750.000 personnes qui vont bénéficier de ce projet ;
- > plus de 240.000 hectares de terres cultivées sur ce mode d'agriculture durable, soit la superficie du Royaume-Uni ;
- > une économie d'émissions de près de 18 millions de tonnes de CO₂, soit les émissions annuelles de 2 millions de français.

TERRITOIRES URBAINS DURABLES



PRÉSERVER ET VALORISER LES ESPACES NATURELS EN VILLE

En 2014, le FFEM a engagé 2 projets de territoires urbains durables.

Afin d'être durables et de faire face aux impacts du dérèglement climatique, les territoires urbains doivent concilier approche environnementale, économique et sociale. C'est l'enjeu des deux projets portés en 2014 par le FFEM.

Le FFEM soutient la valorisation des espaces naturels en ville pour leur rôle dans la régulation hydrologique, thermique, sociale et environnementale contribuant ainsi à l'adaptation aux dérèglements climatiques. C'est le cas de la ville de Mexico qui a décidé de restaurer et protéger ses « poumons » écologiques avec l'appui du FFEM, ainsi que de la ville de Santa Fe en Argentine qui a bénéficié du soutien du FFEM pour son projet de Réserve Naturelle Urbaine.

MEXIQUE



Préservation et aménagement durable de la zone patrimoniale de Xochimilco et Milpa Alta (Mexico)

Institution porteuse du projet :

Agence Française de Développement

Montant total : 3 440 000 €

dont contribution du FFEM 1 550 000 €

Bénéficiaire : Autorité de la zone patrimoniale mondiale naturelle et culturelle de l'humanité de Xochimilco, Tláhuac et Milpa Alta (AZP)

Partenaires : Gouvernement du District Fédéral, Ville d'Amiens

Le FFEM participe au projet de préservation de la zone patrimoniale de Xochimilco, Tláhuac et Milpa Alta, vaste zone humide menacée par la pression urbaine et jouant un rôle essentiel dans le fonctionnement hydrologique de la cité ; comprenant des sites archéologiques d'envergure, un système d'agriculture unique au monde (les *chinampas*) et riche d'une biodiversité exceptionnelle, justifiant son classement au Patrimoine mondial de l'Humanité en 1987.

Le projet prévoit de mettre en valeur l'écosystème et le patrimoine culturel de la zone et de développer l'agriculture traditionnelle intégrée. Il soutiendra également la coordination entre tous les acteurs concernés par la zone, ainsi que le renforcement de leurs capacités.



ARGENTINE

Réserve Naturelle Urbaine (RNU) et gestion des risques climatiques

Institutions porteuses du projet :

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie & Ministère des Affaires étrangères et du Développement international

Montant total : 3 247 612 €

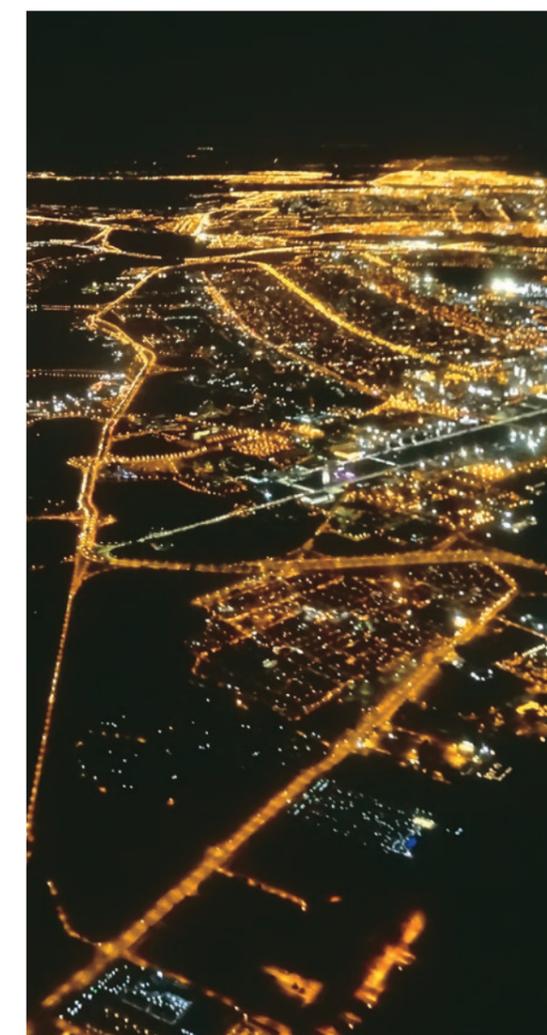
dont contribution du FFEM 1 000 000 €

Bénéficiaire : Municipalité de Santa Fe

Partenaire : Municipalité de Santa Fe

Le FFEM participe à la création d'une Réserve Naturelle Urbaine (RNU) au cœur de la ville argentine de Santa Fe, afin d'assurer un développement cohérent et durable d'un territoire soumis à une forte vulnérabilité hydrologique, géographique et socioéconomique.

Cette RNU sera un réservoir destiné à réduire le risque d'inondation, une réserve humide caractéristique de la vallée du Salado et un espace récréatif et informatif accessible au public. Le projet sera également générateur de développement économique puisque les quelques 400 travailleurs informels de la zone seront reconvertis dans des activités durables liées à la RNU.



MECANISMES DE FINANCEMENT DE LA BIODIVERSITÉ



En 2014, le FFEM a engagé 3 projets de mécanismes de financement de la biodiversité.

Des mécanismes économiques et financiers pérennes doivent être mis en place afin de protéger durablement la biodiversité.

Les 3 projets engagés cette année contribuent à mettre en place ces financements durables.

AMENER LES ACTEURS PRIVÉS À COMPENSER LES DOMMAGES CAUSÉS À LA BIODIVERSITÉ

Le FFEM soutient des projets visant à établir les méthodologies pratiques de compensation des dommages aux écosystèmes et à la biodiversité dus à la réalisation de projets miniers, d'infrastructures et d'agriculture industrielle dans le cadre d'investissement privés.

OUGANDA, MADAGASCAR, MOZAMBIQUE ET GUINÉE

Compensation des dommages aux écosystèmes et à la biodiversité

Institution porteuse du projet :
Agence Française de Développement

Montant total : 6 188 537 €
dont contribution du FFEM 1 500 000 €

Bénéficiaire : Wildlife Conservation Society (WCS)

Partenaires : AFD, WCS, Fondation MAVA, Forest Trends, Biotopie, PNUD Ouganda, Rio Tinto QMM, Queensland University

Le FFEM s'engage, avec la Wildlife Conservation Society, dans la mise en place d'un cadre institutionnel et de mécanismes de compensation visant une « absence de perte nette » en biodiversité due aux activités des acteurs privés dans quatre pays africain : Ouganda, Madagascar, Mozambique et Guinée.

Un système de cartographie et de mesure de la biodiversité existante sera soutenu ainsi que des mécanismes juridiques et financiers assurant une sécurisation à long terme des mesures compensatoires.

Ce projet permettra de limiter l'impact de ces activités sur la riche biodiversité de ces pays, tout en générant des fonds supplémentaires pour sa conservation.



ASSURER LA DURABILITÉ DES AIRES PROTÉGÉES PAR DES MÉCANISMES DE FINANCEMENT APPROPRIÉS

Le FFEM s'engage pour assurer le financement pérenne des aires protégées, en conciliant protection de la richesse biologique et besoins des populations locales. En 2014, le FFEM apporte son soutien à deux zones riches en biodiversité : le hotspot Indo-Birman et le parc de Ruwenzori en Ouganda.

CAMBODGE, LAOS, MYANMAR

Partenariat multi-acteurs pour la gestion durable d'aires protégées dans le hot spot Indo-Birman

Institution porteuse du projet :
Agence Française de Développement

Montant total : 4 570 000 € dont contribution du FFEM : 1 200 000 €

Bénéficiaire : Wildlife Conservation Society (WCS)

Partenaires : AFD, WCS, opérateurs privés

Dans le hotspot Indo-Birman, le FFEM apporte son soutien à cinq aires protégées réparties sur le Laos, le Cambodge et Myanmar. Par des activités génératrices de revenus écologiquement soutenables, de l'écotourisme, ou encore des partenariats public-privé de long-terme entre entreprises privées et communautés voisines, les populations locales bénéficieront de revenus liés à la conservation de la biodiversité. Ce projet apporte donc une soutenabilité à la fois économique et sociale puisqu'il permettra de sauvegarder plus de 30 espèces animales en grave danger d'extinction et un million d'hectares de forêt humide, tout en réduisant la pauvreté de 2000 ménages dans 40 villages.



OUGANDA

Financement durable du Parc national des montagnes de Ruwenzori

Institution porteuse du projet :
Ministère des Affaires étrangères et du Développement international

Montant total : 2 109 427 € dont contribution du FFEM : 700 000 €

Bénéficiaire : WWF-France

Partenaires : Union Européenne, partenaires privés

En Ouganda, c'est le parc de Ruwenzori qui bénéficie du soutien du FFEM. Le projet entend lever des ressources pérennes pour le parc auprès du secteur privé, en développant des approches contractuelles opérationnelles via la mise en place de mécanismes de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) pour les services hydrologiques, l'écotourisme, des démarches RSE (responsabilité sociale et environnementale des entreprises), ou encore l'obtention de crédits carbone. Ce sont 6000 foyers qui bénéficieront de ces revenus écologiquement durables, réduisant ainsi leur pression sur la biodiversité du parc.



GESTION INTEGREE DES ZONES LITTORALES ET MARINES



En 2014, le FFEM a approuvé un projet de gestion intégrée des zones littorales et marines.

Afin de préserver les zones côtières et littorales et profiter durablement des ressources qu'elles procurent, une véritable gestion coordonnée de ces zones doit être mise en place entre les différentes parties prenantes. Le projet engagé en 2014 au Vietnam poursuit cet objectif.



CONTRIBUER AU RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE ET DE LA GESTION DE ZONES CÔTIÈRES D'EXCEPTION

Les zones côtières regorgent de biodiversité et de ressources, participent à la régulation climatique et sont source de revenus pour les populations qui y vivent. C'est pourquoi le FFEM s'engage à préserver ces zones côtières à travers un renforcement de la gouvernance et de la gestion de ces espaces. Les baies d'Ha Long, de Bai Tu Long et d'Hai Phong au Vietnam ont ainsi bénéficié du soutien du FFEM en 2014.

VIETNAM

Appui à la gestion intégrée des baies de Hai Phong, Ha Long et Bai Tu Long

Institution porteuse du projet :
Agence Française de Développement

Montant total : 15 760 000 € dont contribution du FFEM 1 200 000 €

Bénéficiaire : Ministère de l'Environnement et des Ressources Naturelles du Vietnam

Partenaires : AFD, Brest Métropole Océane

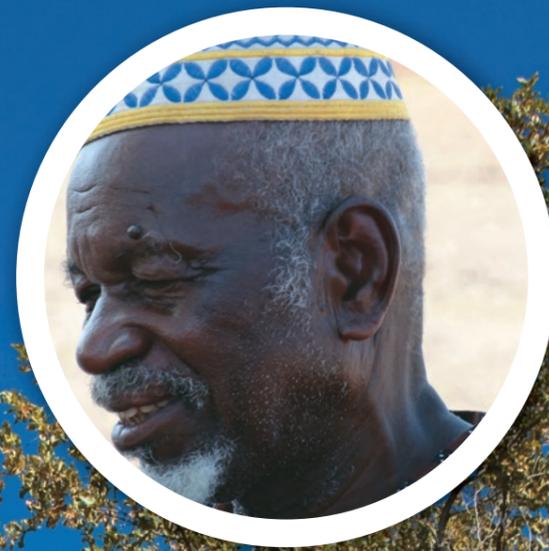


Au Vietnam, le projet vise à développer la gestion intégrée de la zone côtière (GIZC) d'Ha Long, de Bai Tu Long et d'Hai Phong en accompagnant les parties prenantes sur cette voie et en stimulant une approche interprovinciale opérationnelle, par une démarche contractuelle et des sensibilisations au milieu environnemental.

La pression anthropique (activités industrielles, aquaculture, tourisme, forte densité de population) est en effet de plus en plus forte sur ces zones côtières et les menace. Des initiatives locales voient le jour pour lutter contre ces problèmes mais elles demeurent ponctuelles et laissent peu de place à une approche intégrée.

Ce projet permettra de gérer durablement ces zones côtières exceptionnelles et d'influer sur les innovations à venir du cadre réglementaire vietnamien en matière de GIZC.

CAPITALISER SUR
LES EXPERIENCES INNOVANTES



CAPITALISATION DES SAVOIRS

Conservation de l'écosystème
des Cardamomes p.36

Appui à l'éco-certification des
concessions forestières en Afrique
centrale (ECOFORAF) p.37

Afin d'apprécier la pertinence, la qualité, l'efficacité et la répliquabilité des projets qu'il subventionne, le FFEM réalise des évaluations rétrospectives et à mi-parcours. Ces évaluations permettent de capitaliser sur les projets en mettant en lumière leurs forces et faiblesses. Ces enseignements sont partagés avec les acteurs locaux, nationaux et internationaux dans un souci de partage des connaissances.

En 2014, sept évaluations ex post ont été réalisées sur trois continents.

CONSERVATION DE L'ÉCOSYSTÈME DES CARDAMOMES



CAMBODGE

Institution porteuse du projet :

Agence Française de Développement

Montant total : 2 080 000 € dont contribution du FFEM 840 000 €

Bénéficiaires : Ministère de l'Agriculture, des Forêts, et des Pêches (MAFP), Conservation International (CI)

Partenaire : Conservation International



L'écosystème du massif des Cardamomes est situé au cœur du hotspot indo-birman. Quatre des 26 aires protégées du Cambodge y sont situées dont la forêt protégée des Cardamomes centrales. Il contient également les trois écosystèmes les plus menacés du hotspot : des plaines forestières sempervirentes, des forêts galeries et des zones marécageuses.

Dans un contexte de relative bonne préservation et au vu des menaces pesant sur le massif, la finalité du projet était de préserver cette biodiversité et ces écosystèmes exceptionnels tout en contribuant à améliorer les conditions de vie des populations locales.

BILAN SYNTHÉTIQUE

La biodiversité de la forêt protégée des Cardamomes centrales a été maintenue à un niveau satisfaisant. Aucune concession forestière, agricole ou minière n'a été délivrée. Les barrages hydro-électriques construits à sa périphérie ont eu quelques effets négatifs sur la zone protégée, mais qui restent relativement localisés.

Etant donné les pressions qui portent sur les zones limitrophes à la forêt protégée des Cardamomes centrales, celle-ci a été relativement bien conservée. La déforestation a été plutôt limitée (seuls 2.3% de surface déboisée entre 2006 et 2012).

Les conditions de vie des populations limitrophes se sont sensiblement améliorées. Elles participent activement à l'effort de conservation et sont associées à la gestion et la protection des ressources naturelles. Cependant, les compensations financières et matérielles qu'elles reçoivent pourraient être revalorisées et des mécanismes d'appui plus durables mis en place.

PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le fonds fiduciaire pour financer durablement l'aire protégée n'était pas encore opérationnel deux ans après la fin du projet. Pour les projets ultérieurs de cette nature, il s'agira d'analyser le dispositif institutionnel et légal national lors des premières étapes de la réflexion, de chercher très tôt l'approbation du gouvernement et de mieux analyser les besoins financiers du fonds.

La coordination des acteurs et la consolidation de l'organisation peuvent être mieux assurées. Ces démarches pourront s'appuyer sur le consensus créé autour de l'élaboration de l'ouvrage *The Cardamom Conundrum*. La mise en place d'un groupe technique composé de divers acteurs (gouvernement, société civile, organisations internationales, ONG, ...) permettrait de mieux aborder les défis rencontrés dans la zone et les mesures à mettre en synergie pour y répondre.

Enfin, les futures interventions doivent appuyer la mise en place d'activités génératrices de revenus (telles que des projets concrets d'écotourisme, des activités d'artisanat) et des techniques de production agricoles améliorées et plus productives (agroforesterie, agriculture de conservation). Le niveau des compensations financières fournies aux communautés peut être repensé afin de mieux assurer leur engagement sur le long terme.

APPUI À L'ÉCO-CERTIFICATION DES CONCESSIONS FORESTIÈRES EN AFRIQUE CENTRALE (ECOFORAF)



CAMEROUN, CONGO, GABON, RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Institution porteuses du projet :

Agence Française de Développement

Montant total : 3 712 500 € dont contribution du FFEM 1 500 000 €

Bénéficiaire : Association Technique Internationale des Bois Tropicaux (ATIBT)

Partenaires : KfW, ATIBT, TFT, Fondation Prince Albert II et Fondation Chirac, Entreprises, LCB, AFD



Le Bassin du Congo comprendrait à lui seul 10% de la biodiversité mondiale. Les enjeux environnementaux sont donc importants. La gestion durable des forêts du Bassin du Congo avance mais des progrès restent à réaliser, notamment en matière d'aménagement des concessions forestières, de législation et d'éco-certification.

Mis en œuvre dans cinq pays membres de la COMIFAC (Commission des Forêts d'Afrique Centrale), le projet visait la promotion d'une exploitation des ressources ligneuses compatible avec la préservation des surfaces forestières et des services environnementaux produits par ces forêts pour les populations actuelles et futures, au niveau local, national et mondial.

BILAN SYNTHÉTIQUE

Démarré fin 2010, le projet s'est développé dans un contexte assez difficile à cause de la crise économique et de son incidence sur le secteur forestier. La certification a sans doute permis à certaines entreprises de conserver des marchés stratégiques pendant cette crise mais elle ne constitue pas aujourd'hui un élément concurrentiel décisif. Aux difficultés économiques s'est ajoutée une alternative (le couplage RBUE/APV FLEGT) que les entreprises considèrent comme plus accessible et moins coûteuse que la certification. Elles se sont mises en position d'attente, en différant leur engagement vers la certification.

Malgré ce contexte difficile et modifié par rapport à la phase d'identification, la grande majorité des actions prévues dans les différentes composantes du projet ECOFORAF ont été mises en œuvre avec des résultats conformes à ce qui était attendu.

La publication et la large diffusion d'un manuel de référence intitulé « *Gestion durable et préconisation en vue de la certification* » ont été appréciées par les acteurs du secteur. Il propose des solutions aux entreprises pour améliorer leurs pratiques à travers 9 fiches techniques. Différents modules de formation dans quatre pays ont aussi touché un public varié permettant de diffuser largement les connaissances (pratiques managériales notamment).

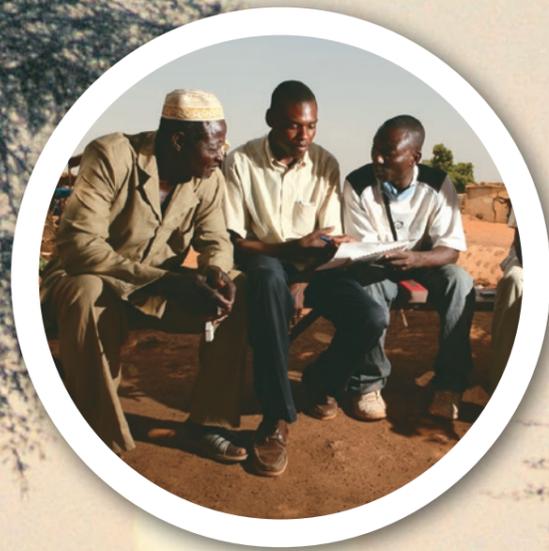
Une étude de diagnostic de grande qualité a été réalisée et présente les débouchés des bois tropicaux certifiés sur le marché européen ainsi que les contraintes et les différents freins au développement et à la valorisation des bois certifiés en France et en Europe.

Enfin, les différents partenaires du projet ont pu réaliser des interventions visant à sensibiliser les professionnels de la filière, les distributeurs, les prescripteurs et le grand public en France et en Europe.

PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Faire rentrer la certification forestière dans la culture d'entreprise est une étape essentielle pour que la certification soit pérenne au sein de l'entreprise. Un outil d'évaluation et de conseil en management d'entreprise qui soit spécifique au contexte du bassin du Congo pourrait aider à cette tâche. Des centres de formations très techniques, décentralisés, permettraient également de former de jeunes nationaux aux métiers de l'exploitation et de l'industrie du bois.

Afin d'accroître la capitalisation du projet, il conviendrait de développer la certification dans les entreprises non européennes, notamment à capitaux asiatiques via une approche spécifique en termes d'analyses financières, de communication ou d'outils (adaptés en mandarin par exemple).



ANNEXES

Tous les projets 2014
par domaine d'intervention

p.40

Acronymes

p.44

PROJETS IDENTIFIÉS ET ENGAGÉS EN 2014



BIODIVERSITÉ

6 projets répertoriés dans le portefeuille « Biodiversité », au stade de l'identification ou de l'engagement

Identification	Engagement	Libellé	Pays	Subvention FFEM (€)	Montant total (€)	Institution membre porteuse
AFRIQUE				2 200 000	8 297 964	
27/03/13	03/12/14	Compensation des dommages aux écosystèmes et à la biodiversité	Afrique / Régional	1 500 000	6 188 537	AFD
29/11/13	04/07/14	Financement durable du Parc national des montagnes Ruwenzori	Ouganda	700 000	2 109 427	MAEDI
AMÉRIQUE LATINE				2 846 296	15 058 037	
27/03/13	15/10/14	Développement du tourisme communautaire dans le sud du Parc National Yasuni	Équateur	1 100 000	3 600 000	MAEDI
07/04/14		Développement des modes durables de production de consommation de biens et services dans les aires protégées du SNAP uruguayen et leurs territoires adjacents	Uruguay	1 000 000	8 843 000	MAEDI-MEDDE
04/07/14		Appui aux innovations financières et au renforcement des fonds environnementaux en Afrique, Amérique Latine et Caraïbes (REDLAC-CAFE)	Amérique latine / Régional	746 296	2 615 037	MAEDI
ASIE ET PACIFIQUE				1 200 000	4 570 000	
08/07/13	07/04/14	Partenariat multi-acteurs pour la gestion durable d'aires protégées dans le "hot spot" indo-birman	Asie / Régional	1 200 000	4 570 000	AFD
TOTAUX				6 246 296	27 926 001	

CHANGEMENT CLIMATIQUE

14 projets répertoriés dans le portefeuille « Changements climatiques », au stade de l'identification ou de l'engagement

Identification	Engagement	Libellé	Pays	Subvention FFEM (€)	Montant total (€)	Institution membre porteuse
AFRIQUE				8 240 610	63 004 735	
23/11/12	03/12/14	Energy Acces Fund (EAF) - Participation + assistance technique	Afrique / Régional	2 000 000	54 500 000	MINEFI
29/11/13	03/12/14	Petite hydraulique en Guinée (PEGHUI)	Guinée	1 000 000	2 000 000	MAEDI
29/11/13	04/07/14	Facilité d'assistance à l'agroforesterie (ATAF)	Afrique / Régional	1 200 000	4 326 000	MAAF-AFD
17/03/14	29/09/14	FISP - Une centrale de modulation électrique au Cameroun (EPC)	Cameroun	500 000	1 925 000	MINEFI
17/03/14	29/09/14	FISP - Production d'électricité renouvelable et d'engrais organique issus de l'assainissement (PEREOA)	Kenya	500 000	1 560 000	MINEFI
04/07/14	03/12/14	Programme Rhyvière II (Réseaux hydroélectriques villageois, énergie et respect de l'environnement)	Madagascar	1 065 000	7 250 000	MAEDI-MEDDE
17/03/14	30/12/14	FISP - Optimisation énergétique de la Laiterie du Berger (PEA)	Sénégal	500 000	2 196 174	MINEFI
17/03/14		FISP - Microcentrale solaire thermodynamique (MICROSOL)	Kenya	350 000	1 100 000	MINEFI
17/03/14		FISP - Amélioration écologique de la production de chaux	Burkina Faso	125 610	247 561	MINEFI
03/12/14		Offre durable d'électricité pour des besoins productifs et domestiques du monde rural et péri-urbain	Bénin	1 000 000	5 400 000	AFD
AMÉRIQUE LATINE				4 050 000	21 387 612	
29/11/13	03/12/14	Préservation et aménagement durable de la zone patrimoniale de Xochimilco, Tlahuac et Milpa Alta	Mexique	1 550 000	3 440 000	AFD
07/04/14	03/12/14	Réserve naturelle urbaine (RNU) et gestion des risques climatiques	Argentine	1 000 000	3 247 612	MAEDI-MEDDE
04/07/14		Appui à la mise en œuvre du NAMA "Transit Oriented Development" en Colombie aux niveaux local (Cali) et national	Colombie	1 500 000	14 700 000	AFD
ASIE ET PACIFIQUE				500 000	5 070 000	
17/03/14	29/09/14	FISP - Production de biogaz à partir d'effluents et sous-produits d'une amidonnerie de manioc (GEH)	Indonésie	500 000	5 070 000	MINEFI
TOTAUX				12 790 610	89 462 347	

EAUX INTERNATIONALES

2 projets répertoriés dans le portefeuille « Eaux internationales », au stade de l'identification ou de l'engagement

Identification	Engagement	Libellé	Pays	Subvention FFEM (€)	Montant total (€)	Institution membre porteuse
AFRIQUE				1 050 000	4 130 000	
29/11/13	02/12/14	Instituer une gestion durable des écosystèmes aquatiques continentaux en Afrique intertropicale pour en conserver leurs usages	Afrique / Régional	1 050 000	4 130 000	MEDDE-AFD
ASIE ET PACIFIQUE				1 200 000	15 760 000	
06/07/11	07/04/14	Appui à la gestion intégrée des baies de Ha Phong, Ha Long et Bai Tu Long	Vietnam	1 200 000	15 760 000	AFD
TOTAUX				2 250 000	19 890 000	

DEGRADATION DES TERRES, POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS

2 projets répertoriés dans le portefeuille « Dégradation des terres, Polluants organiques persistants », au stade de l'identification ou de l'engagement

Identification	Engagement	Libellé	Pays	Subvention FFEM (€)	Montant total (€)	Institution membre porteuse
AFRIQUE				1 050 000	3 250 000	
04/07/14		Agroécologie, une voie d'adaptation au changement climatique (AVACLIM)	Afrique / Régional	1 050 000	3 250 000	MAAF-AFD
ASIE ET PACIFIQUE				1 200 000	3 598 797	
04/07/14	03/12/14	Lier l'amélioration des pratiques d'élevage nomade à la production d'un cachemire durable dans le désert de Gobi	Mongolie	1 200 000	3 598 797	MAEDI-MAAF
TOTAUX				2 250 000	6 848 797	

COUCHE D'OZONE STRATOSPHERIQUE

3 projets répertoriés dans le portefeuille « Couche d'ozone stratospherique », au stade de l'engagement.

Engagement	Libellé	Pays	Montant total après ajustement frais d'appui inclus (US\$)	Mise en œuvre
AFRIQUE			659 599	
16/05/14	Projet Pilote de destruction des substances appauvrissant la couche d'ozone	Algérie	282 500	ONUDI
16/05/14	Plan national d'élimination des HCFC Phase 1, Tranche 1	Tunisie	152 877	ONUDI
16/05/14	Plan national d'élimination des HCFC Phase 1, Tranche 2)	Kenya	224 222	GIZ
TOTAUX			659 599	

PROGRAMME DE PETITES INITIATIVES

26 projets sélectionnés en 2014 dans le cadre du Programme de Petites Initiatives (PPI)

Pays	Bénéficiaire	Libellé	Subvention FFEM (€)	Montant total (€)
Bénin	BEES	Construction et valorisation du sanctuaire des oiseaux d'eau du Lac Nokoué (phase 2)	35 000	52 462
Bénin	Nature Tropicale	Application de la Loi sur la Faune au Bénin	22 665	46 186
Burundi	ERB	Renforcement de l'intégrité de la Réserve Naturelle de Vyanda et de l'amélioration du bien-être de la population	32 424	50 190
Cameroun	ACODED	Coexistence homme-éléphant dans la région de l'extrême nord du Cameroun	18 461	38 231
Cameroun	ACREST	Foyers améliorés, charbon vert et reforestation autour du Mont Bamboutos	35 000	46 998
Cameroun	AMMCO	Suivi des mammifères marins et protection du lamantin africain sur le littoral camerounais	42 869	100 656
Cameroun	TF - RD	Valorisation des produits des agro-forêts à la périphérie de la Réserve de Biosphère du Djà	30 000	110 000
Cameroun	CAMGEW	Gestion participative de la forêt de montagne Kilum-Ijim par régénération forestière et apiculture pour l'amélioration du niveau de vie	45 445	71 741
Congo	ESI Congo	Les communautés de Kakamoeka engagées dans la préservation de la biodiversité et de la forêt de Mayombé	25 598	53 892
Congo	RENATURA	Enfin un écocentre à Pointe-Noire	49 993	126 264
Côte d'Ivoire	SOS Dassioko	Conservation de la biodiversité et développement en Côte d'Ivoire	19 099	112 402
Côte d'Ivoire	ACB - CI	Conservation communautaire de primates en danger d'extinction en Côte d'Ivoire	40 049	85 167
Côte d'Ivoire	N'TABET	Projet pilote d'appui aux apiculteurs riverains du Parc National de Comoé	42 953	91 279
Gabon	IBONGA	Appui aux communautés rurales du Complexe d'Aires Protégées de Gamba dans la gestion durable et concertée de leurs ressources naturelles	33 000	88 890
Ghana	GWS	Projet de conservation des tortues marine dans l'estuaire de l'Amanzule	35 000	70 000
Guinée	ACAD	Projet d'appui à la conservation de la biodiversité de la Réserve de Biosphère de Ziama et à la réduction des conflits homme-éléphant dans la zone périphérique	34 695	81 736
Guinée	WCP	Application de la Loi Faunique (GALF)	30 005	77 358
Madagascar	BLUE VENTURES	Renforcement des communautés locales pour une implication véritable dans le processus REDD+ lié à la gestion des mangroves	32 298	70 719
Madagascar	VOAKAJY	Protéger les reptiles et amphibiens endémiques de Madagascar par la gestion durable des aires protégées de Catégorie VI	47 947	160 554
RDCongo	ACODES	Suivi et protection des tortues marines sur le littoral de Muanda dans le Parc Marin des Mangroves	38 500	82 520
RDCongo	GACEBB	Développement de l'élevage caprin villageois pour la préservation du bonobo de Basankusu-Bolomba	15 000	25 000
RDCongo	JURISTRALLE	Appui à la lutte anti-braconnage et à l'application effective de la loi faunique dans le Landscape de Maringa Lopori Wamba	20 000	84 286
RDCongo	SOPR	Appui au développement socio-économique dans le Domaine de Chasse de Rutshuru (DCR) pour diminuer les pressions sur le Parc National des Virunga (VNVi)	32 031	43 008
Sao Tomé	MARAPA	Création d'un musée de la mer et de la pêche artisanale à Sao Tomé	23 286	31 434
Togo	ANCE	Application de la Loi sur la Faune et la Flore (TALFF)	34 627	86 942
Togo	ENPRO	Valorisation de déchets organiques en biogaz : promotion et appropriation de bio-digesteurs pour des exploitations collectives	23 500	47 000
TOTAUX			839 445	19 890 000

ACRONYMES

AFD	Agence Française de Développement	HCFC	Hydrochlorofluorocarbones
AMP	Aires marines protégées	IAMM	Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier
AP	Aires protégées	IDDRI	Institut du développement durable et des relations internationales
AVSF	Agronomes et vétérinaires sans frontières	IRD	Institut de recherche pour le développement
BERD	Banque européenne de reconstruction et de développement	MAAF	Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
CCNUCC	Convention-cadre des Nations unies sur les Changements climatiques	MAEDI	Ministère des Affaires étrangères et du Développement international
CDC Group	Institution de financement du développement britannique	MEDDE	Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie
CFA	Alliance pour la finance de la Conservation	MENESR	Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
CIHEAM	Centre international de Hautes études agronomiques méditerranéennes	MINEFI	Ministère des Finances et Comptes Publics
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement	ODD	Objectif de développement durable
CNRS	Centre national de recherche scientifique	ONG	Organisation Non Gouvernementale
COP	Conférence des Parties	OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
COP21	Conférence des Nations unies sur les changements climatiques à Paris (décembre 2015)	OSC	Organisation de la société civile
COFIL	Comité de pilotage	PMA	Pays les moins avancés
CPS	Cadre de programmation stratégique	PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
CST	Comité scientifique et technique	POP	Polluants organiques persistants
EDDEN	Economie du développement durable et de l'énergie	PPI	Programme de Petites Initiatives
FEM/GEF	Fonds pour l'Environnement Mondial	PPI-OSCAN	Programme de Petites Initiatives pour les Organisations de la Société Civile d'Afrique du Nord
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial	PSE	Paiement pour services environnementaux
FISEA	Fonds d'investissement et de soutien aux entreprises en Afrique géré par PROPARGO	RNU	Réserve Naturelle Urbaine
FISP-Climat	Facilité d'innovation pour le Secteur privé dans le domaine du changement climatique	RSE	Responsabilité sociale et environnementale des entreprises
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat	SAO/ODS	Substances appauvrissant la couche d'ozone
GIML	Gestion intégrée de la mer et du littoral	UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
GIRET	Gestion Intégrée des Ressources en Eaux Transfrontalières	UNIDO	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
GIZ	Coopération allemande	UPMF	Université Pierre-Mendès-France de Grenoble
GIZC	Gestion intégrée des zones côtières	WCS	Wildlife Conservation Society
GIZLM	Gestion intégrée des Zones Littorales et Marines	ZEE	Zone économique exclusive
GRET	Groupe de Recherches et d'Echanges Technologiques		

Coordination et rédaction : FFEM, Valérie Fakir et Marine Braud
 Conception graphique et réalisation : ARC EN CIEL
 Dépôt légal : Juin 2015
 ISSN : 2114-1509



IMPRIMÉ SUR PAPIER 100 % RECYCLÉ CERTIFIÉ



CRÉDITS PHOTOS

Photo Couverture et dos de couverture : © Denis Lacour / ACCLIMATE – Rabat : J. Calas/FFEM – Rabat : E. Beugnot/AFD – Chronologie : N. Hertkorn/AFD Curt Carnemark/World Bank (CC via Flickr) / J. Moura/AFD - P1 : G. Josse/AFD - John Hogg/World Bank (CC via Flickr) - Arne Hoel/World Bank (CC via Flickr) - Hedio/Vaningen - Curt Carnemark/World Bank (CC via Flickr) - P2-3 : John Hogg/World Bank (CC via Flickr) - G. Mauvais/UICN - J. Girardot/Tara Expeditions - Nyanda James Keogh - P4 : Ministère des Finances et des Comptes publics - V. Fakir/FFEM - P5 : Benoit Martimort/Asso - P6 : Curt Carnemark/World Bank (CC via Flickr) - P7 : Nyanda James Keogh - J. Calas/FFEM - P8 : G. Josse/AFD - Azuri Technologies (CC via Flickr) - P9 : Hedio/Vaningen - D. Simon/FFEM - C. Corbier-Barthaux/FFEM - P10 : Asian Development Bank (CC via Flickr) - P12-13 : Arne Hoel/World Bank (CC via Flickr) - ADEME - Thierry Clément - N. Cooke/Synergy - P14 : Arne Hoel/World Bank (CC via Flickr) - P15 : C. Corbier-Barthaux/FFEM - C. Corbier-Barthaux/FFEM - P16 : Serge Saint (CC via Flickr) - P18-19 : MP. Bourzai/AFD - N. Hertkorn/AFD - P20 - C.A. Gauthier - P21 : C. Corbier-Barthaux/FFEM - P22-23 : Fondation IGF - P22 : Sofie Tesson, Taimi Films/World Bank (CC via Flickr) - P24-25 : Akuo Energy - P24 : Nyanda James Keogh - P26 : Pearly Jacob - P26-27 : Arne Hoel/World Bank (CC via Flickr) - P28-29 : J. Calas/FFEM - P28 : B. Vincent/FFEM - P29 : Droits Réservés - D. Simon/FFEM - P30-31 : Tomás Cumbana/Fondation IGF - P30 : Arne Hoel/World Bank (CC via Flickr) - P32-33 : L. Weyl/AFD - P32 : Frank Ribas - Patrick M. Loeff (CC via Flickr) - P34-35 : Hedio/Vaningen - G. Mauvais/UICN - D. Simon/FFEM - L. Bonnamour/AFD - P36 : Tee La Rosa (CC via Flickr) - Roger Smith (CC via Flickr) - P37 - D. Simon/FFEM - P38-39 : Curt Carnemark/World Bank (CC via Flickr) - C. Lamontagne/Association Voûte Nubienne - Hedio/Vaningen - Pearly Jacob - P40-41 : Curt Carnemark/World Bank (CC via Flickr) - Ajouter : P44 : C. Lamontagne/Association Voûte Nubienne - Rabat : JB Véron/AFD - Carte projets 1994-2014 : LASZLO ILYES (CC via Flickr) - D. Simon/FFEM - Louis-Marie Préau/PIM - D. Simon/FFEM - Filière or équitable et réduction du mercure dans l'orpaillage en Afrique de l'Ouest (CC) - G. Rieb/FFEM - C. Corbier-Barthaux/FFEM.

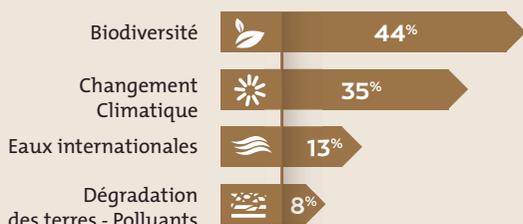
2

FONDS FRANÇAIS POUR
L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

BILAN D'ACTIVITÉS 1994-2014

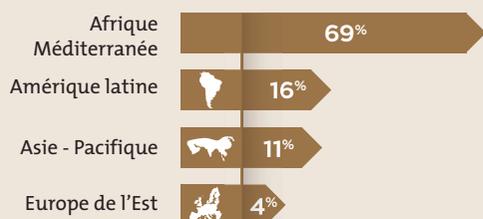


PROJETS REPARTIS PAR DOMAINE



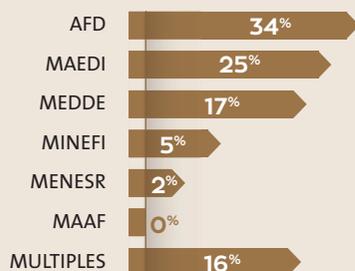
Domaine	Nombre de projets	Subvention FFEM (€)	Montant total des projets (€)
Biodiversité	130	140 396 833	1 075 470 527
Changement climatique	89	111 326 606	1 721 344 108
Eaux internationales	37	40 198 431	326 076 845
Dégradation des terres - Polluants	19	25 032 551	131 492 094
TOTAL	275	316 954 422	3 254 383 574

PROJETS REPARTIS PAR REGION



Région	Nombre de projets	Subvention FFEM (€)	Montant total des projets (€)
Afrique - Méditerranée	186	217 784 362	1 803 918 245
Amérique latine	45	50 603 931	403 645 995
Asie - Pacifique	32	34 317 485	886 667 814
Europe de l'Est	12	14 248 645	160 151 520
TOTAL	275	316 954 423	3 254 383 574

PROJETS REPARTIS PAR INSTITUTION MEMBRE DU FFEM PORTEUSE DES PROJETS



Institution membre du FFEM porteuse des projets	Nombre de projets	Subvention FFEM (€)	Montant total des projets (€)
AFD	90	106 722 055	1 166 369 867
MAEDI	75	80 498 333	604 410 719
MEDDE	46	54 480 614	578 797 804
MINEFI	18	17 041 311	430 382 838
MENESR	6	6 186 513	20 779 049
MAAF	1	961 000	3 173 925
MULTIPLES	39	51 064 597	450 469 371
TOTAL	275	316 954 423	3 254 383 573

ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROJETS



*1 projet peut donner lieu à plusieurs conventions

Domaine	Nombre de projets identifiés	Nombre de projets engagés	Nombre de conventions* signées
Biodiversité	132	130	204
Changement climatique	94	89	106
Eaux internationales	37	37	43
Dégradation des terres - Polluants	20	19	34
TOTAL	283	275	387

PROJETS COUCHE D'OZONE STRATOSPHERIQUE REPARTIS PAR REGION

Région	Projets engagés		Montant total après ajustement frais d'appui inclus	
	Nombre	%	millions US\$	%
Afrique	44	43%	3,49	23%
Amérique latine	3	3%	0,67	4%
Asie	36	35%	7,60	51%
Méditerranée	20	19%	3,11	21%
TOTAL	103	100%	14,86	100%

Projets approuvés lors du Comité exécutif du Fonds multilatéral du Protocole de Montréal (période 1994 - 31.12.2013)



FFEM

Il s'agit d'un projet Eau internationale de gestion des ressources en eau dans le bassin du Jourdain.

1^{ER} PROJET ENGAGÉ

CRÉATION DU FFEM

L'efficacité énergétique dans le bâtiment est un élément-clé de la lutte contre le changement climatique.

PROJET EFFICACITÉ ÉNERGETIQUE DE PARCS DE LOGEMENTS COLLECTIFS (LIBAN)

PROJET EFFICACITÉ ÉNERGETIQUE DANS LA CONSTRUCTION ET RÉGLEMENTATION THERMIQUE (TUNISIE)

PROJET DE PRÉSERVATION DE L'ÉCOSYSTÈME DU BANC D'ARGUIN 1^{ER} PROJET BIODIVERSITÉ (MAURITANIE)

PROJET DE GESTION VILLAGEOISE DES MASSIFS FORESTIERS 1^{ER} PROJET CHANGEMENT CLIMATIQUE (MALI)

Les évaluations ex-post permettent de mesurer les impacts d'un projet et d'en tirer des leçons.

SYSTÉMATISATION DES ÉVALUATIONS EX-POST

SOUTIEN À LA GESTION DURABLE DES PÊCHES PAR UN PROJET SUR LA PÊCHE CREVETTIÈRE DURABLE (MADAGASCAR)

Le FFEM formalise une vision stratégique pour son action.

1^{ER} CADRE DE PROGRAMMATION STRATÉGIQUE

APPUI À LA MISE EN PLACE D'INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES POUR LES PRODUCTIONS AGRICOLES PAR LE PROJET JARDINS ÉTHIopiENS (ETHIOPIE)

Les crédits carbone constituent une ressource financière additionnelle

1^{ER} PROJET MDP* EOLIENNES DE TÉTOUAN (MAROC)

Initialement constitué de projets d'atténuation, le portefeuille Changements climatiques commence à intégrer des projets d'adaptation.

PROJET ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS L'OcéAN INDIEN PAR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

SOUTIEN À L'AGRO-ÉCOLOGIE PAR UN PROGRAMME D'APPUI MULTI-PAYS PAMPA (AFRIQUE ET ASIE DU SUD-EST)

APPUI À LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ D'AFRIQUE DE L'OUEST PAR UN PROJET GESTION DES TERRITOIRES DE CONSERVATION EN AFRIQUE DE L'OUEST

Après deux succès majeurs en 2005 et 2009, le FFEM confirme son soutien aux petites ONG du Sud par le Programme de Petites Initiatives.

3^E PROGRAMME DE PETITES INITIATIVES

Fort de ses résultats, le FFEM est reconduit pour 4 ans, pour la période 2015-2018.

20 ANS DU FFEM

1^{ER} PPI POUR LES ONG D'AFRIQUE DU NORD (PPI OSCAN)



INTERNATIONNAL

1991 CRÉATION DU FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

1989 CONVENTION DE BÂLE sur les déchets dangereux

1987 PROTOCOLE DE MONTRÉAL sur les substances appauvrissant la couche d'ozone

1985 CONVENTION DE VIENNE pour la protection de la couche d'ozone

Les Etats entament une collaboration qui permettra en moins de 30 ans d'inverser la tendance d'appauvrissement de la couche d'ozone.

CONVENTION DES NATIONS UNIES sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation

CONVENTION D'HELSINKI sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontaliers et lacs internationaux

PROTOCOLE DE KYOTO sur la réduction des émissions des gaz à effet de serre

SOMMET DE LA TERRE DE RIO CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LA LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION (1994)

Les Etats conviennent de la nécessité d'un développement durable respectueux de l'environnement et adoptent les trois Conventions de Rio sur les grands défis environnementaux

PROTOCOLE DE CARTHAGÈNE pour la diversité biologique

SOMMET DE LA TERRE DE JOHANNESBURG

CONVENTION DE STOCKHOLM sur les polluants organiques persistants

"INSTRUMENT FORÊT" DES NATIONS UNIES

PROTOCOLE DE NAGOYA pour la diversité biologique

OBJECTIFS D'AICHI pour la diversité biologique

CONVENTION DE MINAMATA sur le mercure

RIO+20 Sommet de la Terre

Les Etats engagent une réflexion sur l'agenda post-2015 et les Objectifs de Développement Durable.



*MDP = Mécanisme de Développement Propre : Disposition du Protocole de Kyoto permettant de soutenir les réductions d'émissions de gaz à effet de serre dans les pays non tenus par des engagements formels.

AMERIQUE CENTRALE

FONDS DE FINANCEMENT DURABLE DU RÉSEAU D'AIRES MARINES PROTÉGÉES DU RÉCIF MÉSO-AMÉRICAIN.

Bénéficiaire : MAR Fund

Le FFEM appuie la mise en place de fonds de dotation pour le financement durable des aires marines et côtières protégées.

Grâce au cofinancement de plusieurs projets, notamment au Guatemala ou au Mexique, le FFEM a contribué à sceller une alliance entre la conservation de la biodiversité et des ressources naturelles et le développement local dans la région. Il poursuit cet effort en cofinçant le Fonds MAR Fund qui permet de financer durablement la conservation de l'écosystème unique du récif méso-américain.



SAHEL

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION

Bénéficiaire : CILSS (Comité permanent Inter-Etats de lutte contre la sécheresse au Sahel)

Les pays sahéliens, dont les écosystèmes sont les plus fragiles, sont parmi les plus vulnérables au changement climatique et à la désertification.

Depuis de nombreuses années, le FFEM soutient le CILSS en cofinçant des projets de prise en compte des impacts du changement climatique dans les politiques publiques et programmes d'eau et d'agriculture au Sahel, ou encore de récupération des terres dégradées pour améliorer la production agro-sylvo-pastorale.



MEDITERRANEE

INITIATIVE PETITES ÎLES DE MÉDITERRANÉE (PIM)

Bénéficiaire : Conservatoire du Littoral
Protégées par leur relative inaccessibilité, les petites îles de Méditerranée s'imposent aujourd'hui comme dernier refuge d'une nature dégradée sur le reste du littoral.

Ces petits espaces sont préservés par la mise en place d'actions concrètes sur le terrain, favorisant les échanges de savoir-faire et de connaissances des gestionnaires et des spécialistes de l'ensemble du bassin méditerranéen, du Frioul aux Habibas au large de l'Algérie, de Port-Cros à l'archipel tunisien de la Galite.

CHINE

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DANS LE BÂTIMENT

Bénéficiaire : Organismes publics chinois

Sur un pas de temps de 10 ans, le FFEM a contribué à des projets d'efficacité énergétique dans le bâtiment en Chine.

Ce programme a été conduit entre 1999 et 2009. L'objectif était d'accompagner la Chine dans le développement d'un secteur du bâtiment plus sobre en carbone qui a un impact majeur dans l'atténuation du changement climatique. 870000 m2 de logements neufs et 29 000 m2 de logements réhabilités réalisant au moins 50 % d'économies d'énergie grâce au programme de coopération franco-chinois.



4%
DES ENGAGEMENTS FINANCIERS EUROPE DE L'EST

14,2 M€
12 PROJETS

11%
DES ENGAGEMENTS FINANCIERS ASIE - PACIFIQUE

34,3 M€
32 PROJETS

69%
DES ENGAGEMENTS FINANCIERS AFRIQUE - MÉDITERRANÉE

217,8 M€
186 PROJETS

50,6 M€
45 PROJETS

16%
DES ENGAGEMENTS FINANCIERS AMÉRIQUE LATINE



BRESIL

GESTION DURABLE DES TERRITOIRES RURAUX DE L'AMAZONIE (MATO GROSSO)

Bénéficiaire : Centro de Pesquisas do Pantanal

Au Brésil, le développement agricole se fait souvent au détriment de la forêt Amazonienne, poumon de la planète, dont la richesse est fréquemment sous-estimée.

Cofinancé par le FFEM, le projet favorise la conservation des forêts comme puits de carbone et le développement de systèmes agroforestiers adaptés à la zone en associant des arbres aux cultures locales et à l'élevage afin de protéger la biodiversité et d'atténuer le changement climatique tout en permettant aux populations locales de développer leurs activités de manière durable.



AFRIQUE DE L'OUEST

PROGRAMME FILIÈRE « OR ÉQUITABLE »

Bénéficiaire : ONUDI (Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel)

L'orpaillage artisanal présente de nombreux enjeux comme la gestion non rationnelle des réserves ou les atteintes à l'environnement (en particulier pollution au mercure).

En Afrique, ce sont près de 2,5 millions de personnes qui pratiqueraient l'orpaillage artisanal. Le FFEM appuie l'ONUDI dans la mise en place d'une filière « or équitable » en Afrique de l'Ouest transformant ce secteur en une activité pérenne, respectueuse de l'environnement, génératrice de revenus, équitable et reconnue par les gouvernements de ces Etats.



AFRIQUE AUSTRALE

PARC NATIONAL DES QUIRIMBAS

Bénéficiaire : République du Mozambique

Depuis 2004, le FFEM soutient le Parc national des Quirimbas au Mozambique.

La Parc national des Quirimbas a la particularité de couvrir à la fois des espaces terrestres et marins et d'englober des écosystèmes d'importance mondiale comme les forêts à miombo ou les récifs d'Afrique de l'Est. Le FFEM a cofinancé deux projets de gestion communautaire du Parc national et de résilience des écosystèmes au changement climatique.



**FONDS FRANÇAIS POUR
L'ENVIRONNEMENT MONDIAL**

Secrétariat du FFEM

Agence Française de Développement
5, rue Roland Barthes 75598 Paris Cedex 12
TEL. +33 1 53 44 42 42 - FAX +33 1 53 44 32 48
<http://www.ffem.fr> Courriel : ffem@afd.fr

Ministère des Finances et des Comptes Publics

Direction générale du Trésor
139, rue de Bercy 75572 Paris cedex 12
<http://www.economie.gouv.fr/>

**Ministère des Affaires étrangères et du
Développement international**

Direction générale de la Mondialisation, du Développement
et des Partenariats
Sous-direction du Climat et de l'Environnement
27, rue de la Convention - CS 91533 - 75732 Paris cedex 15
<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/>

**Ministère de l'Ecologie,
du Développement durable et de l'Energie**

Direction des Affaires européennes et internationales
Tour Pascal A – 92055 La Défense CEDEX
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/>

**Ministère de l'Education nationale,
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche**

Direction générale pour la recherche et l'innovation
1, rue Descartes – 75005 Paris
<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/>

**Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire
et de la Forêt**

Sous-direction des Echanges internationaux
3, rue Barbet-de-Jouy – 75349 Paris 07 SP
<http://agriculture.gouv.fr/>

Agence Française de Développement

5, Rue Roland Barthes 75598 Paris Cedex 12
<http://www.afd.fr>